

COMMUNE DE MONTREUX
Procès-Verbal PROVISoire
Séance du 16 décembre 2020

Président:	M. Angelo	GIULIANO
Secrétaire:	Mme Céline	MORIER
Scrutateurs:	M. Murat	KARAKAS
	M. Benoît	RUCHET
Huissier:	M. Jean-Michel	TALON
Huissier suppléant:	M. François	BAEHNI

Les membres du Conseil ont été régulièrement convoqués le mercredi 16 décembre 2020 à 18h00, au 2m2c, Miles Davis Hall, Av. Claude-Nobs 5 à Montreux (bâtiment A3, entrée principale)

L'ordre du jour annoncé est le suivant :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 18 novembre 2020

2. Prestation de serment d'une conseillère ou d'un conseiller en remplacement :

- 2.1. de M. Bassam Degerab (Verts), démissionnaire ;
- 2.2. de M. Francis Gonzalez (PLR), démissionnaire ;
- 2.3. de M. Stan Bosshard (PLR), démissionnaire ;
- 2.4. de M. Raphaël Corbaz (PLR), démissionnaire.

3. Nominations

- 3.1. d'une ou d'un membre de la délégation variable au Conseil intercommunal de l'Association Sécurité Riviera (ASR), en remplacement de M. Raphaël Corbaz (PLR), démissionnaire ;
- 3.2. d'une ou d'un membre de la commission consultative pour la cohésion sociale et l'intégration (COCOSI), en remplacement de M. Raphaël Corbaz (PLR), démissionnaire.
- 3.3. *d'une ou d'un membre du conseil intercommunal du SIGE en remplacement de M. Daniel Meillaud (UDC), démissionnaire.*
- 3.4. *d'une ou d'un membre suppléant du conseil intercommunal du SIGE en remplacement de M. Dominik Hunziker (UDC), démissionnaire.*

Les points 3.3 et 3.4 ont été ajoutés à l'ordre du jour établi

4. Communications du bureau, notamment :

- 4.1. relative au déroulement de la séance du 16 décembre 2020 ;

- 4.2. sur la composition de la commission chargée de l'examen de la motion de M. Olivier Müller : « Pour la création d'une commission permanente de l'aménagement du territoire ». (Date de la commission : jeudi 14 janvier 2021 à 19 h. 00, à la salle VIP du Centre Omnisports du Pierrier à Clarens) ;
- 4.3. sur la composition de la commission chargée de l'examen de la motion de Mme Bibiana Streicher : « A quand une vélo-station à Montreux ? ». (Date de la commission : lundi 18 janvier 2021, à 19 h. 00, à la salle VIP du Centre Omnisports du Pierrier à Clarens) ;
- 4.4. sur la composition de la commission chargée de l'examen de la motion de Mme Ruth Bär : « Pour une augmentation de jardins familiaux et la création de plantages à Montreux ». (Date de la commission : jeudi 7 janvier 2021 à 19 h. 00, à la salle VIP du Centre Omnisports du Pierrier à Clarens) ;
- 4.5. sur la composition de la commission chargée de l'examen du postulat de M. Nicolas Büchler : « Pour une accélération du processus d'implémentation des zones 30 km/h de nuit ». (Date de la commission : mercredi 13 janvier 2021 à 19 h. 00, à la salle VIP du Centre Omnisports du Pierrier à Clarens).

5. Correspondance

6. Communication de la Municipalité

- 6.1. relative à l'impact du coronavirus COVID-19 sur la Commune, ses habitants et son administration, ses associations et ses animations.

7. Motions, postulats et interpellations déposés

8. Rapports des commissions

- 8.1. sur le préavis No 18/2020 relatif au budget 2021 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL). (Rapp. M. Yanick Hess) ;
- 8.2. sur le préavis No 19/2020 relatif au budget 2021 du Fonds culturel Riviera. (Rapp. M. Yves Depallens) ;
- 8.3. sur le préavis No 20/2020 relatif au budget communal ordinaire pour 2021. (Rapp. M. Claude-Pascal Gay) ;
- 8.4. sur le préavis No 21/2020 relatif à la vente de la parcelle No 6381 et des parts de PPE (feuillet 7801 et 7792) du patrimoine financier, représentant l'« ancien Auditorium » à Territet, au prix de CHF 1'000'000.-. (Rapp. M. Sébastien Giovanna) ;
- 8.5. sur le préavis No 22/2020 relatif à l'acceptation du contrat de parc 2022-2031 entre la Commune et l'Association Parc naturel régional Gruyère Pays-d'Enhaut pour le renouvellement du label et la gestion d'un parc naturel régional (parc d'importance nationale). (Rapp. Mme Claudia Hischenhuber) ;

- 8.6. sur le préavis No 24/2020 relatif à l'octroi d'un crédit complémentaire au budget 2020 pour l'exploitation de bois bostrychés de CHF 375'000.- TTC au maximum, sous déduction des subventions cantonales et fédérales. (Rapp. M. Tal Luder) ;
- 8.7. sur le préavis No 25/2020 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement de CHF 432'000.- au maximum pour le renouvellement de trois véhicules, d'un Dumper à roue, d'une pelle mécanique et d'un tracteur, l'équipement du véhicule utilitaire VD 379'630, d'un système de levage « Multilift » et l'acquisition d'un tricycle électrique avec remorque de collecte pour le service de la voirie et des espaces verts. (Rapp. M. Vincent Haldi) ;
- 8.8. sur la prise en considération ou non de la motion de M. Emmanuel Gétaz : « Création d'un fond de garantie ou soutien pour les manifestations montreusiennes pour 2021, à l'image des fonds votés à Morges et Lausanne » (Rapp. : M. Tal Luder) ;
- 8.9. sur la prise en considération ou non du postulat de M. Sébastien Giovanna : « Pour une Commune de Montreux sensible aux inégalités frappant les personnes handicapées ». (Rapp. M. Mario Gori) ;
- 8.10. sur la prise en considération ou non de la pétition de Mme Geneviève Capitanio et consorts : « Pour redonner sa place à la population ». (Rapp. M. Alexandre Staeger).

9. Préavis de la Municipalité

- 9.1. No 23/2020 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 700'000.- au maximum, sous déduction de la participation de La Clinique Les Alpes d'un montant de CHF 300'000.-, pour la réfection de la chaussée et la consolidation des talus de la route des Prévondes à Villard-sur-Chamby. (Date de la commission : lundi 11 janvier 2021 à 19 h. 00, à la salle VIP du Centre Omnisports du Pierrier à Clarens) ;
- 9.2. No 26/2020 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement pour l'achat d'un chariot automatique pour la scierie des Avants pour un montant de CHF 79'000.- TTC au maximum. (Date de la commission : mardi 12 janvier 2021, à 19 h. 00, à la Buvette du stade de la Saussaz à Chailly) ;
- 9.3. No 27/2020 relatif à la fixation du taux d'activité, à la rétribution et aux indemnités diverses de la Municipalité pour la législature 2021 – 2026. (Date de la commission : jeudi 14 janvier 2021 à 19 h. 00, à la Buvette du stade de la Saussaz à Chailly) ;
- 9.4. No 29/2020 relatif à la reconnaissance de l'intérêt public régional et à l'adoption du principe d'une participation financière de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL) au projet de sécurisation et de rénovation du Centre des Congrès et d'Exposition, à Montreux. (Date de la commission : jeudi 11 février 2021 à 18 h. 30, dans un lieu qui reste à fixer selon les mesures sanitaires en vigueur).

10. Rapports-préavis de la Municipalité

- 10.1. No 30/2020 relatif à la demande d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 40'000.– au maximum pour la poursuite de l'élaboration d'un Plan directeur des mobilités douces pour la Commune de Montreux et d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 100'000.– pour la mise en œuvre de mesures prioritaires de son volet réseaux cyclables, à la réponse au postulat de M. Olivier Gfeller demandant d'entreprendre une étude sur les possibilités de développer les cheminements cyclistes sur l'axe est-ouest de notre commune et à la réponse au postulat de M. Florian Chiaradia « Pour une stratégie de développement de la mobilité douce ». (Date de la commission : mardi 5 janvier 2021 à 19 h. 00, à la salle VIP du Centre Omnisports du Pierrier à Clarens) ;
- 10.2. No 31/2020 relatif à la création d'un fonds de soutien et de relance en faveur des institutions et des événements montreusiens suite à la pandémie de COVID-19 ; à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif d'au maximum CHF 2.5 millions, sous réserve de la déduction des montants liés aux institutions et aux manifestations culturelles et sportives, portés au budget 2020 mais non utilisés, ainsi que d'un prélèvement sur la provision « participation à des sociétés ou des manifestations à caractère public », compte 9281.180 ; à la réponse au postulat de M. Nicolas Büchler « Sociétés locales et COVID-19 : comment limiter la casse? » ; à l'octroi de subventions pour 2021 en faveur de trois manifestations impactées par le COVID-19 en 2020 (Montreux Acrobatics, Montreux Art Gallery et Montreux Trail). (Date de la commission : mercredi 6 janvier 2021 à 19 h. 00, à l'Aula de l'Etablissement primaire et secondaire de Montreux-Est, Rue de la Gare 33, à Montreux).

11. Développement des motions et des postulats

- 11.1. Postulat de M. Joe Filippone : « Pour un nouvel aménagement de la Grand-Rue, concerté et durable » ;

12. Développement des interpellations et réponses de la Municipalité

13. Autres objets s'il y a lieu

Monsieur le Président Angelo Giuliano déclare qu'il est 18h00 et prie l'assemblée de bien vouloir prendre place.

M. le Président

Je suis heureux de vous retrouver pour cette séance une nouvelle fois extra-muros en ce lieu qui nous permet de respecter les mesures sanitaires édictées par les autorités cantonales et fédérales.

Je salue nos conseillers municipaux et vous informe que notre Syndic est retenu à Berne et nous rejoindra en cours de séance ; je salue également Madame Fanny Grec, Secrétaire municipale *ad interim*, Madame Céline Morier, secrétaire de notre Conseil,

les membres du Bureau, notre huissier M. Jean-Michel Talon et l'huissier suppléant M. François Baehni.

Je salue enfin le représentant des médias, le public n'étant pas autorisé à assister à cette séance, à l'exception des personnes ayant un intérêt professionnel.

Vous avez été convoqués dans les délais et selon les formes prescrits par l'article 89 de notre Règlement.

La feuille de présence étant à nouveau supprimée pour cette séance, je vais procéder à l'appel nominatif pour établir la liste des conseillers présents.

Avec 83 conseillers présents (sur 99), l'appel nominal laisse apparaître que le quorum est atteint, en conséquence l'assemblée peut valablement délibérer.

Présences

83 conseillères et conseillers sont présents.

Plusieurs conseillers sont arrivés en retard.

Ont fait excuser leur absence : Mmes Caroline Buff, Carole Grangier, Mélanie Nicollier, Marlise Rebetez, Géraldine Torchio,
MM. Stéphane Barbey, François Grand, Patrick Gognuz, Alain Imhof, Franco Meichtry, Frank Peters, Fabrice Pfulg, Christophe Privet, Michel Zulauf

Absent non excusé : M. Kastriot Ramiqi

Absent : M. Daniel Manzini.

La liste des conseillers qui se sont fait excuser sera jointe au procès-verbal de cette séance.

Je vous invite à faire preuve de respect dans vos interventions et vous remercie par avance de votre concision au vu de l'ordre du jour chargé de cette séance.

Merci également d'avoir respecté les mesures de sécurité qui vous ont été transmises par le biais de la communication jointe à l'enveloppe. Je vous recommande d'éviter autant que possible tout déplacement en cours de séance. D'autres instructions vous seront communiquées au point 4.1 de l'ordre du jour.

Des consignes concernant la sortie de la salle vous seront détaillées en fin de séance.

Modification ordre du jour :

En préambule, je vous propose d'apporter une petite modification à l'ordre du jour, modification qui consiste à ajouter un point 3.3 afin de nommer un remplaçant à M. Meillaud du groupe UDC qui a communiqué sa décision de démissionner du Conseil intercommunal du SIGE.

La lecture de son courrier de démission sera faite au point 5.

La démission de M. Meillaud sera effective dès le 31 décembre 2020, toutefois rien ne s'oppose à ce que son remplaçant soit nommé ce soir afin qu'il ou elle puisse entrer en fonction au 1er janvier 2021.

Ajout du point :

- 3.3 d'une ou d'un membre du conseil intercommunal du SIGE en remplacement de M. Daniel Meillaud (UDC), démissionnaire

Y'a-t-il une opposition à cette modification de l'ordre du jour ?

M. Tal Luder (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je propose d'inverser les points 8.7 et 8.8 étant donné que je suis rapporteur pour le 8.6 et pour me permettre de rester à la tribune afin d'éviter les déplacements.

Inversion des points :

8.7. sur le préavis No 25/2020 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement de CHF 432'000.- au maximum pour le renouvellement de trois véhicules, d'un Dumper à roue, d'une pelle mécanique et d'un tracteur, l'équipement du véhicule utilitaire VD 379'630, d'un système de levage « Multilift » et l'acquisition d'un tricycle électrique avec remorque de collecte pour le service de la voirie et des espaces verts. (Rapp. M. Vincent Haldi) ;

8.8. sur la prise en considération ou non de la motion de M. Emmanuel Gétaz : « Création d'un fond de garantie ou soutien pour les manifestations montreusiennes pour 2021, à l'image des fonds votés à Morges et Lausanne » (Rapp. : M. Tal Luder) ;

M. le Président

Y a-t-il des oppositions à ces modifications de l'ordre du jour ?

Ce n'est pas le cas, ces modifications sont donc acceptées.

Je déclare ouverte la séance du Conseil Communal du 16 décembre 2020.

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 18 NOVEMBRE 2020

M. le Président

En préambule, merci à tous les collègues qui ont transmis le texte de leur intervention de novembre à Madame Morier, ce qui facilite grandement son travail.

Concernant le PV du 18 novembre 2020, y a-t-il des demandes de modifications ?

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

Mes remerciements à Mme Céline Morier pour la rédaction du Procès-verbal.

2. PRESTATION DE SERMENT D'UNE CONSEILLERE OU D'UN CONSEILLER EN REMPLACEMENT :

- 2.1. de M. Bassam Degerab (Verts), démissionnaire ;**
- 2.2. de M. Francis Gonzalez (PLR), démissionnaire ;**
- 2.3. de M. Stan Bosshard (PLR), démissionnaire ;**
- 2.4. de M. Raphaël Corbaz (PLR), démissionnaire.**

M. le Président

Les courriers de démission de MM. Degerab, Gonzalez et Bosshard ont été lus lors de la séance de novembre, quant à celui de M. Corbaz, il vous sera lu au point 5 de l'ordre du jour.

Les membres du bureau ont tenu séance ce jour à 17h15 et ont vérifié l'éligibilité de Monsieur Florian Manzini, en remplacement de M. Bassam Degerab (Verts), démissionnaire ;
Monsieur Cédric Blanc, en remplacement de M. Francis Gonzalez (PLR), démissionnaire ;
Monsieur Alain Akiki, en remplacement de M. Stan Bosshard (PLR), démissionnaire ;
Monsieur Pascal Rossier, en remplacement de M. Raphaël Corbaz (PLR), démissionnaire.

Nous allons procéder à l'assermentation des nouveaux conseillers selon l'article 6 de notre règlement :

Je prie MM. Manzini, Blanc, Akiki et Rossier de venir devant le pupitre et j'invite l'assemblée à se lever.

Je vais vous lire le serment qui figure à l'article 6 de notre règlement et, à l'appel de votre nom, je vous invite à lever la main droite et à dire : JE LE PROMETS !

Lecture de l'article 6.

Monsieur Florian Manzini, Monsieur Cédric Blanc, Monsieur Alain Akiki et Monsieur Pascal Rossier sont assermentés devant l'assemblée selon le cérémonial habituel.

Applaudissements de l'assemblée.

M. le Président

Nous vous félicitons pour votre élection.

Je vous prie de récupérer votre diplôme de conseiller ainsi qu'un exemplaire du règlement auprès de notre huissier, puis de rejoindre l'assemblée à la place qui vous a été attribuée.

3. NOMINATIONS

- 3.1. d'une ou d'un membre de la délégation variable au Conseil intercommunal de l'Association Sécurité Riviera (ASR), en remplacement de M. Raphaël Corbaz (PLR), démissionnaire.**

M. le Président

Pour le remplacement de M. Raphaël Corbaz, y a-t-il une proposition du groupe PLR ?

M. Yanick Hess (PLR)

Le groupe PLR propose la candidature de M. Silvano Pozzi.

M. le Président

Y a-t-il d'autres candidatures ? Si ce n'est pas le cas, je vous propose, conformément à l'article 70 alinéa 4 de notre règlement, d'élire M. Silvano Pozzi tacitement. Y a-t-il des oppositions ?

Ce n'est pas le cas, M. Silvano Pozzi, vous êtes élu membre la délégation variable au Conseil intercommunal de l'Association Sécurité Riviera (ASR) et je vous en félicite.

Applaudissements de l'assemblée.

3.2. d'une ou d'un membre de la commission consultative pour la cohésion sociale et l'intégration (COCOSI), en remplacement de M. Raphaël Corbaz (PLR), démissionnaire.

M. le Président

Pour le remplacement de M. Raphaël Corbaz, y a-t-il une proposition du groupe PLR ?

M. Yanick Hess (PLR)

Le groupe PLR propose la candidature de M. Cédric Blanc fraîchement élu et qui par ailleurs préside le groupe PLR.

M. le Président

Y a-t-il d'autres candidatures ? Si ce n'est pas le cas, je vous propose, conformément à l'article 70 alinéa 4 de notre règlement, d'élire M. Cédric Blanc tacitement. Y a-t-il des oppositions ?

Ce n'est pas le cas, M. Cédric Blanc vous êtes élu membre de la commission consultative pour la cohésion sociale et l'intégration (COCOSI) et je vous en félicite.

Applaudissements de l'assemblée.

3.3. d'une ou d'un membre du conseil intercommunal du SIGE en remplacement de M. Daniel Meillaud (UDC), démissionnaire.

M. le Président

Pour le remplacement de M. Daniel Meillaud, y a-t-il une proposition du groupe UDC ?

Mme Christine Menzi (UDC)

Le groupe UDC propose la candidature de M. Dominik Hunziker.

M. le Président

Y a-t-il d'autres candidatures ? Si ce n'est pas le cas, je vous propose, conformément à l'article 70 alinéa 4 de notre règlement, d'élire M. Dominik Hunziker tacitement. Y a-t-il des oppositions ?

Ce n'est pas le cas, M. Dominik Hunziker vous êtes élu membre du conseil intercommunal du SIGE et je vous en félicite.

Applaudissements de l'assemblée.

M. Laurent Demartini (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Nous venons de nommer M. Hunziker comme membre suppléant, il l'était déjà et M. Daniel Meillaud était un membre de la délégation, le but était de le nommer comme membre fixe et que le groupe UDC propose un suppléant pour remplacer M. Hunziker à ce poste. Je ne sais pas si cela a été mal compris ou si cela n'a pas été décidé sous cette forme ?

M. le Président

Je pense que c'est moi qui ai fait une erreur en ajoutant le mot suppléant, mais il a bien été élu comme membre de la délégation intercommunale du SIGE et pas comme suppléant.

M. Laurent Demartini (PLR)

Il y aura un suppléant qui sera nommé lors du prochain Conseil ? Actuellement il n'y a pas de membre suppléant pour Montreux en remplacement de M. Hunziker ?

Mme Christine Menzi (UDC)

Nous avons déjà un suppléant, nous pouvons le nommer, il n'y a pas de souci.

M. le Président

Est-ce que vous souhaitez faire cela ce soir et modifier l'ordre du jour ou le faire lors de la prochaine séance ?

Mme Christine Menzi (UDC)

Je propose de le faire ce soir.

M. le Président

Y a-t-il des oppositions à ajouter un point 3.4 à l'ordre du jour pour élire un membre suppléant du Conseil intercommunal du SIGE ?

Ce n'est pas le cas, cette modification est donc acceptée.

3.4. d'une ou d'un membre suppléant du conseil intercommunal du SIGE en remplacement de M. Dominik Hunziker (UDC), démissionnaire

M. le Président

Pour le remplacement de M. Dominik Hunziker, y a-t-il une proposition du groupe UDC ?

Mme Christine Menzi (UDC)

Le groupe UDC propose la candidature de Mme Claudine Borloz.

M. le Président

Y a-t-il d'autres candidatures ? Si ce n'est pas le cas, je vous propose, conformément à l'article 70 alinéa 4 de notre règlement, d'élire Mme Claudine Borloz tacitement. Y a-t-il des oppositions ?

Ce n'est pas le cas, Mme Claudine Borloz vous êtes élue membre suppléante du Conseil intercommunal du SIGE et je vous en félicite.

Applaudissements de l'assemblée.

4. COMMUNICATIONS DU BUREAU, NOTAMMENT :

4.1 relative au déroulement de la séance du 16 décembre 2020 ;

Deux documents détaillant les mesures les mesures de protection à prendre dans le cadre de cette séance ont été envoyés à tous les conseillers avec l'enveloppe du conseil.

J'attire à nouveau votre attention sur les points suivants :

- Merci de conserver votre masque de protection pendant toute la séance ; le masque peut être ôté uniquement pendant vos prises de parole, qui se feront au micro le plus proche de votre place, avec la housse de protection qui vous a été fournie ;
- les motionnaires, postulants et interpellateurs développeront leur intervention depuis le micro le plus proche de leur place, les présidents de commissions interviendront à la tribune, à la table qui se trouve à ma droite ;
- A l'issue de la séance, je vous prie de rester assis jusqu'à ce que je vous communique la procédure à suivre pour sortir de la salle.

Merci d'avance du respect de ces mesures.

4.2. sur la composition de la commission chargée de l'examen de la motion de M. Olivier Müller : « Pour la création d'une commission permanente de l'aménagement du territoire ».

(Date de la commission : jeudi 14 janvier 2021 à 19 h. 00, à la salle VIP du Centre Omnisports du Pierrier à Clarens) ;

Présidence SOC : Mme Tanya Bonjour

Membres : Mme Christine Menzi

MM. Jonathan Al Jundi, Olivier Blanc, Mathieu Ehinger, Mathias Ekah, Joe (Joseph) Filippone, Vincent Haldi, Olivier Müller, Michel Posternak

M. le Président ouvre la discussion, la parole n'est pas demandée, la discussion est close.

4.3. sur la composition de la commission chargée de l'examen de la motion de Mme Bibiana Streicher : « A quand une vélo-station à Montreux ? ».

(Date de la commission : lundi 18 janvier 2021, à 19 h. 00, à la salle VIP du Centre Omnisports du Pierrier à Clarens) ;

Présidence SOC : M. Mario Gori

Membres : Mmes Susanne Cornaz, Anne Saito, Bibiana Streicher

MM. Christian Bécherraz, Pablo Menzi, Benoît Ruchet, Michael Samuelian, Vincent Tschopp, Bernard Tschopp

M. le Président ouvre la discussion, la parole n'est pas demandée, la discussion est close.

4.4. sur la composition de la commission chargée de l'examen de la motion de Mme Ruth Bär : « Pour une augmentation de jardins familiaux et la création de plantages à Montreux ».

(Date de la commission : jeudi 7 janvier 2021 à 19 h. 00, à la salle VIP du Centre Omnisports du Pierrier à Clarens) ;

Présidence PLR : M. Sébastien Giovanna

Membres : Mmes Ruth Bär, Anne Duperret, Susanne Lauber Fürst
MM. Jonathan Al Jundi, Yanick Hess, Dominik Hunziker, Anthony Huys,
Michael Samuelian, Bernard Tschopp

M. le Président ouvre la discussion, la parole n'est pas demandée, la discussion est close.

4.5. sur la composition de la commission chargée de l'examen du postulat de M. Nicolas Büchler : « Pour une accélération du processus d'implémentation des zones 30 km/h de nuit ».

(Date de la commission : mercredi 13 janvier 2021 à 19 h. 00, à la salle VIP du Centre Omnisports du Pierrier à Clarens).

Présidence PLR : M. Sébastien Giovanna

Membres : Mmes Zenia Boulat, Andrea Gremaud, Jessica Ruedin
MM. Nicolas Büchler, Christian Burki, Yanick Hess, Tal Luder, Olivier Müller, Vincent Tschopp

M. le Président ouvre la discussion.

M. Yanick Hess (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Le groupe PLR n'accueille pas ce postulat favorablement.

Dans le titre « Pour une accélération du processus d'implémentation des zones 30 km/h de nuit », le terme accélération a deux sens. Le premier, recherché par le postulant, est bien d'aller plus vite sur cet objet. Pour nous, c'est bien l'accélération des véhicules qui pose problème, pas forcément la vitesse. A mettre dans la balance les gaz mis pour passer de 0 à 30 km/h en 1 sec en faisant exprès de faire vrombir son moteur et le fait de rouler à 42 km/h qui est la v85 des artères concernées, le débat doit se faire.

De plus, le report du trafic sur d'autres routes qui resteront à 50 km/h doit être évalué. Nous sommes en faveur de baisser les nuisances sonores du trafic, mais en ciblant ceux qui en sont responsables.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

5. CORRESPONDANCE

M. le Président

J'ai 5 courriers de démissions à vous communiquer :

1. Le premier est le courrier de démission du Conseil intercommunal du SIGE de M. Daniel Meillaud du groupe UDC, il est adressé au président du Conseil intercommunal du SIGE avec copie au Président du Conseil communal de Montreux :

Lecture ^{annexe 1}

2. Le second courrier est celui de M. Raphaël Corbaz (PLR), qui a été remplacé ce soir : *Lecture* ^{annexe 2}
3. Le 3ème est le courrier de démission de Mme Prisca Gaillet (SOC) :
Lecture ^{annexe 3}

Le siège de Mme Gaillet sera repourvu lors de la séance de février 2021, il faudra également la remplacer en tant que suppléante à la Commission des Finances.

4. Le 4ème courrier de démission est celui de M. François Pochon (PLR) :
Lecture ^{annexe 4}

Le siège de M. Pochon sera également repourvu lors de la séance de février 2021, il s'agira également de remplacer son siège à la Commission des Finances.

5. Le dernier courrier de démission est celui de Mme Marlise Rebetez (UDC) :
Lecture ^{annexe 5}

Le siège de Mme Rebetez sera également repourvu lors de la séance de février 2021.

Je vous fais part également d'un échange de courriers électroniques avec M. Fabrice Yerly, que je vais vous résumer étant donné qu'il y a eu 5 e-mails échangés: M. Yerly aurait souhaité assister à nos débats ce soir, et vu l'impossibilité suite aux dernières mesures cantonales, M. Yerly aurait apprécié qu'une retransmission de nos séances puisse être mise sur pied; j'ai répondu que cette solution nécessiterait une modification de notre règlement, même en cas de situation exceptionnelle et j'ai requis l'autorisation de M. Yerly de faire état de nos échanges lors de cette séance, afin que les conseillers sensibles à son point de vue puissent le cas échéant être enclins à user de leur droit d'initiative. ^{annexe 6}

L'intégralité de ces échanges, ainsi que les courriers de démissions qui vous ont été lus, seront comme d'habitude joints au PV de cette séance.

6. COMMUNICATION DE LA MUNICIPALITÉ

6.1. relative à l'impact du coronavirus COVID-19 sur la Commune, ses habitants et son administration, ses associations et ses animations.

M. le Président

Vous avez reçu avec l'enveloppe une communication municipale relative à l'impact du coronavirus COVID-19 sur la Commune, ses habitants et son administration, ses associations et ses animations.

Les huissiers vont également vous remettre une communication relative à l'adaptation de la mise en place de nouvelles places d'accueil pour écoliers à Clarens.

Madame la Conseillère Municipale Jacqueline Pellet souhaite-t-elle ajouter quelques mots en complément ?

Communication relative à l'adaptation de la mise en place de nouvelles places d'accueil pour écoliers à Clarens (abandon du projet « Léman 12 » au profit de l'extension de « Gambetta 13 »)

Mme Jacqueline Pellet, Municipale

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

La Municipalité porte à votre connaissance que la Fondation pour l'accueil collectif de l'enfance de Montreux et environs (FACEME) a saisi l'opportunité d'occuper une extension des locaux de son site actuel de Gambetta 13, soit de développer l'Unité d'accueil pour écoliers (UAPE) « Arc-en-ciel ».

L'occupation de ces nouveaux locaux implique l'abandon de ceux du projet de Léman 12, permettant de faire de substantielles économies sur le budget voté par votre Conseil dans le cadre du préavis 03/2020 relatif

- au déménagement et à l'agrandissement de l'UAPE « Scoubidou » à Montreux ;
- à la création d'une annexe à l'UAPE « Arc-en-ciel » à Clarens ;
- au plan de développement du REME/FACEME (réseau enfance Montreux et environs) à horizon 2026.

Les salles mises à disposition à Gambetta 13, en raison d'une libération inattendue dès le mois de décembre 2020 des locaux, présentent les avantages suivants :

- elles peuvent accueillir dès le début de l'année 2021, 3 des 4 groupes prévus à Léman 12 ;
- les loyers des locaux sont inférieurs ;
- les frais de transformations des lieux sont plus bas, les locaux étant mieux adaptés ;
- en accueillant d'abord 36 enfants (3 groupes) en 2021 puis les 48 prévus (4 groupes) dans un deuxième temps (pour des raisons de libération progressive des locaux), les charges du personnel accueillant sont plus basses pour 2021 ;
- elles permettent le regroupement, sur le même site, des places pour les écoliers.

La réorientation du projet de création d'une annexe à l'UAPE « Arc-en-ciel » permet de continuer à répondre aux conclusions du préavis 03/2020 mais, en plus, d'amoinrir les coûts de réalisation et de fonctionnement, répondant en cela au souci de diminuer les charges pour le budget communal. Elle a aussi un impact sur le plan de développement de l'accueil des enfants qui voit une augmentation des places à Gambetta 13 au détriment du projet de Léman 12, plus onéreux.

Dans le corps du préavis, il était indiqué que pour réaliser ce dernier projet, un local à la Rue du Léman 12 avait été sélectionné et des adaptations des lieux prévus. Cependant, en raison de la situation sanitaire, mais aussi pour des motifs d'aménagements du site, les travaux n'ont, à ce jour, pas encore commencé.

De plus, votre Conseil validait particulièrement, au travers les conclusions 5, 6 et 9 du préavis 03/2020 :

- 5. d'autoriser la Municipalité de mandater la FACEME pour la création d'une annexe à l'UAPE « Arc-en-ciel » ;
- 6. de lui allouer à cet effet un crédit complémentaire au budget 2020 de CHF 590'000.- au maximum ;

- 9. de prendre acte du plan de développement du REME/FACEME à horizon 2026.

Les conclusions du préavis 03/2020 votées par votre Conseil ne sont pas impactées par l'abandon de Léman 12 au profit de Gambetta 13 mais elles permettent, au vu des nouvelles circonstances, de mettre en place des synergies avec la structure « Arc-en-ciel » déjà existante.

La réorientation du projet de création d'une annexe à l'UAPE « Arc-en-ciel » permet donc de continuer à répondre aux conclusions du préavis 03/2020 mais, en plus, d'amoindrir les coûts de réalisation et de fonctionnement, répondant en cela au souci de diminuer les charges pour le budget communal. Elle a aussi un impact sur le plan de développement de l'accueil qui voit une augmentation des places à Gambetta 13 au détriment de Léman 12.

Les premiers enfants qui devaient bénéficier de ces nouvelles places sont actuellement gardés dans les locaux de la structure « Arc-en-ciel » (Gambetta 13), avec une dérogation provisoire de l'Office de jour des enfants (OAJE).

Le Conseil de fondation de la FACEME, le comité du REME ont validé, à l'unanimité, cette réorientation.

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre acte de la présente communication.

7. MOTIONS, POSTULATS ET INTERPELLATIONS DÉPOSÉS

1 motion, a été déposée pour cette séance, elle sera développée au point 11 de l'ordre du jour. Il s'agit de :

1. « Pour un règlement relatif à la gestion des procédés de réclame sur le territoire de la Commune de Montreux » de M. Tal Luder et consort.

1 postulat a été déposé pour cette séance, il sera développé au point 11 de l'ordre du jour. Il s'agit de :

1. « Pour un nouvel aménagement de la Grand-Rue, concerté et durable » de M. Joe Filippone.

3 interpellations ont été déposées pour cette séance, elles seront développées au point 11 de l'ordre du jour. Il s'agit de :

1. « Pour que le conseil communal dispose d'une vision financière à moyen et long terme » de M. Jean-Marc Forclaz
2. « Disponibilité des salles de la MQJ8 durant la période de crise sanitaire » de M. Tal Luder
3. « PGA : Etablissement des zones réservées, où en est la procédure ? » de M. Vincent Haldi

8. RAPPORTS DES COMMISSIONS

8.1 sur le préavis No 18/2020 relatif au budget 2021 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL). (Rapp. M. Yanick Hess) ;

M. le Président ouvre la discussion.

Mme Susanne Lauber Fürst (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
J'aimerais remercier notre collègue M. Yanick Hess qui, lors de la séance sur la discussion du budget 2021, a défendu les intérêts de Montreux. C'est une séance qui parlait notamment du budget du 2m2c. Néanmoins je regrette que le deuxième membre qui représente Montreux, M. Alain Imhof, qui s'est bien excusé ce soir-là, ait oublié de m'informer en tant que suppléante que je devais le remplacer et également porter le drapeau de Montreux.

M. Yanick Hess (PLR)

En conclusion de ce qui précède, c'est à l'unanimité que la Commission intercommunale de gestion de la CIEHL vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

- vu le préavis no 18/20 du 9 octobre 2020 sur le budget 2021 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL) ;
- vu le rapport de la Commission intercommunale de gestion de la CIEHL chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour ;

DECIDE

1. d'adopter le budget 2021 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL).

Le Conseil communal de Montreux accepte les conclusions à l'unanimité.

8.2. sur le préavis No 19/2020 relatif au budget 2021 du Fonds culturel Riviera. (Rapp. M. Yves Depallens) ;

M. le Président

En l'absence de M. Depallens qui va nous rejoindre rapidement je l'espère, M. Yanick Hess le remplacera pour lire les conclusions.

M. le Président ouvre la discussion, la parole n'est pas demandée, la discussion est close.

La conclusion est lue par M. Yanick Hess.

M. Christian Bécherraz (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
M. Hess ne fait pas partie de la commission, c'est M. Jorge qui devrait remplacer M. Depallens.

M. le Président

Monsieur Bécherraz, est-ce que vous demandez à ce que M. Jorge vienne à la tribune pour relire les conclusions à la place de M. Hess ?

M. Christian Bécherraz (SOC)

C'est notre règlement qui est comme cela, donc oui.

M. le Président

Monsieur Hess vous pouvez disposer et j'invite M. Jorge à venir nous rejoindre et, pour la bonne forme, à relire les conclusions du rapport.

M. José Jorge (SOC)

En conclusion de ce qui précède, c'est à l'unanimité que la Commission intercommunale de gestion du Fonds culturel Riviera, que nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

- vu le préavis No 19/2020 de la Municipalité du 9 octobre 2020 au Conseil communal relatif au Fonds culturel Riviera.
- vu le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

DECIDE

1. d'adopter le budget 2021 du Fonds culturel Riviera.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions à l'unanimité.

<p>8.3 sur le préavis No 20/2020 relatif au budget communal ordinaire pour 2021. (Rapp. M. Claude-Pascal Gay) ;</p>
--

M. le Président

Monsieur le Président de la commission des finances, avez-vous quelque chose à ajouter à votre rapport ?

M. Claude-Pascal Gay (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
J'aimerais ajouter une précision concernant le compte, qui fait référence à l'amendement qui a été accepté, le compte 100.3653, il s'agit d'un nouveau compte qui sera intitulé « subvention ».

M. le Président

Nous allons procéder de la manière suivante : je vais ouvrir la discussion générale sur le rapport de la commission des finances et sur la partie générale du préavis (pages 1 à 16).

Nous passerons ensuite en revue la brochure détaillée du budget, chapitre par chapitre, la liste des chapitres figure en page 18 du préavis, et j'ouvrirai la discussion sur chacun des chapitres du budget ainsi que sur l'amendement proposé par la COFIN, qui sera soumis au vote.

Cette manière de faire suscite-t-elle des remarques ?

Si ce n'est pas le cas, j'ouvre la discussion générale sur le rapport de la commission des finances et sur la partie générale du préavis.

M. Yanick Hess (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Selon le rapport de la commission, le plafond d'endettement de 180 millions va être dépassé. La règle que nous nous sommes fixés par le Conseil Communal va-t-elle sauter ? Sans y répondre maintenant, nous constatons que nous ne pouvons pas atteindre un budget 0 sans des coupes drastiques, douloureuses ou de nouvelles rentrées. L'effort a été fait par le personnel qui a accepté de voir ses salaires gelés, tout comme de nombreuses grosses subventions revues à la baisse.

En raison de son cadre légal, la situation transitoire de ne pas encaisser la taxe forfaitaire des déchets doit être revue immédiatement. Ce sont plus de 2 millions de rentrées qui nous échappent. Tout le monde doit participer à un meilleur équilibre financier et pas que les employés de la Commune, certains acteurs culturels et d'autres qui ont senti le boulet des restrictions passer.

Même si de nouvelles clés de répartition pourraient être revues au niveau intercommunal et une partie de l'aide sociale reprise progressivement par le Canton, l'avenir s'annonce sombre et des choix devront se faire.

M. Emmanuel Gétaz (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Montreux Libre approuvera le budget, qui est un budget de crise. Dans une situation économique aussi problématique, il est nécessaire de ne pas paniquer et de garder le cap, même si cela se traduit par un déficit inhabituel pour notre commune.

Nous pouvons saluer le travail d'économie réalisé par la Municipalité et l'effort fait par le personnel communal.

Néanmoins, il faut souligner que ce budget met en évidence des faiblesses plus anciennes de nos finances.

Ainsi le rapport approuvé à l'unanimité relève le fait que notre commune est sur le point d'atteindre prochainement son plafond d'endettement de CHF 180 millions.

Si nous n'avions pas fait des économies sur le projet de rénovation du Centre des Congrès, les engagements actuels votés, plus les investissements pour le Centre des Congrès, ajouté aux emprunts actuels de CHF 100 millions, dépasseraient déjà le plafond de CHF 180 millions.

Rappelons que l'extension du collège de Montreux-Est, absolument indispensable, devisée à environ 20 millions de francs, va s'ajouter à ces divers investissements. Il va devenir très difficile de respecter le plafond d'endettement actuel sans prendre des mesures.

Quelles sont-elles ? Les mesures à disposition sont principalement les suivantes :

1. Augmenter le plafond d'endettement.
2. Vendre des biens, tel que les actions de la BCV ou du Casino, en sachant que nous perdons des placements dont le rendement annuel moyen est, en fait, très intéressant sur le long terme et par les temps qui courent.

3. Maîtriser les investissements, en constatant que les investissements déjà votés ou à engager prochainement, comme déjà dit, vont nous amener à atteindre le plafond de CHF 180 millions. La marge de manœuvre paraît très faible ici.
4. Maîtriser les dépenses, ce qui signifie, probablement, se pencher notamment sur les conditions de rémunération du personnel communal. Nous savons tous que c'est un sujet brûlant, qui va très vite diviser la CoFin et le Conseil communal.
5. Nous pouvons envisager d'augmenter les recettes, c'est-à-dire les impôts ou les taxes.

Montreux Libre a récemment combattu, sans succès, l'augmentation cachée de deux points d'impôt communaux, lors de la bascule cantonale sur des charges dans le domaine du social.

Comme cette augmentation a été imposée aux montreusiennes et montreusiens par la majorité de ce Conseil, contre l'avis de Montreux Libre, Montreux Libre estime qu'il n'est pas souhaitable d'imposer prochainement une autre augmentation supplémentaire des impôts ou des taxes.

Nous comprenons que revenir à un équilibre budgétaire et à une capacité d'investissement suffisante sera un défi, qui va demander beaucoup de volonté de collaboration et de dialogue entre les partis.

Montreux Libre cherchera à apporter sa part dans ce processus qu'il sera nécessaire d'engager très prochainement.

Par ailleurs, nous relevons que la question du taux de couverture de la caisse de pension du personnel communal et de la Municipalité reste une problématique à long terme qu'il va falloir surveiller de près dans les années à venir.

Je me permets par ailleurs d'informer que je redéposerai les deux amendements que j'avais déposés en séance de CoFin et qui avaient été refusés.

M. Nicolas Büchler (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le groupe Socialiste se réjouit que le budget proposé par la Municipalité ait été accepté à l'unanimité par les membres de la commission des finances.

Le travail en COFIN en tant que tel nous a démontré toute la fragilité du consensus budgétaire, et c'est pourquoi les amendements demandant une hausse de certains postes n'ont pas été acceptés.

Nous estimons pour notre part que le collège Municipal a fait son travail, et l'a bien fait. En effet, les mesures d'économie demandées aux services communaux sont raisonnables, et ont été bien ciblées.

Nous sommes particulièrement reconnaissants envers les employés communaux qui ont accepté, par le biais de leur commission du personnel, de ne pas bénéficier d'augmentation statutaire pour 2021. Tout cela et malgré le travail, les adaptations et la flexibilité dont la plupart ont dû faire preuve.

Dans ce sens, nous déplorons, une fois n'est pas coutume, les nombreuses attaques des commissaires de droite vis-à-vis des conditions de travail de ces mêmes collaborateurs. Comparaison n'est pas raison, et le groupe socialiste est en ce sens fier de notre Commune et de sa gestion du personnel.

Plusieurs l'ont relevé, la situation financière de notre Commune n'est pas des meilleures. Elle ne date cependant pas d'aujourd'hui, et n'est pas uniquement due aux effets de la crise COVID. Nous veillerons donc à ce que les efforts qui devront être entrepris durant les prochaines années ne soient effectués ni au détriment des employés communaux, ni des prestations publiques directes à destination des Montreusiennes et Montreusiens. Je vous remercie de votre attention.

Mme Béatrice Tisserand (les Verts)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Municipaux, Chères et chers collègues, Mesdames et Messieurs,

Au point 8 du rapport vous trouverez un montant de CHF 62 millions dans le texte mentionnant l'endettement. Il semble que ce chiffre soit erroné et que ce dernier devrait plutôt se monter à environ CHF 56 millions, il s'agit des préavis qui n'ont pas encore été exécutés.

M. Olivier Gfeller, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je rejoins une bonne partie de ce qui a été dit par les différents intervenants, je suis d'accord avec M. Gétaz, il faut rester calme, même si la situation est difficile.

Je crois que la CoFin l'a démontré en travaillant dans un bel esprit de consensus, je la remercie pour l'état d'esprit qui l'a animée pendant toutes ces séances, je remercie aussi le président pour la qualité de son rapport.

Je voulais attirer l'attention sur un point, la commission a eu de longues discussions sur l'idée d'un plan de relance de l'économie et elle a fait une remarque dans le rapport, marquant son ouverture et son appui au préavis de soutien à l'économie qui a été déposé par la Municipalité, là aussi c'est issu d'une longue discussion fructueuse. Je pensais qu'il était important, pour préparer la suite de cette séance, d'attirer l'attention sur ce point.

Mme Christine Menzi (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le groupe UDC remercie le travail de la COFIN pour l'examen du préavis relatif au budget communal ordinaire 2021.

Les points importants concernant la marge d'autofinancement et les évolutions des recettes et dépenses de notre Commune ont bien été relevés et ont permis de se faire une idée précise quant au risque important d'un dépassement de la marge d'autofinancement.

Il sera impératif de veiller à tout dépassement du budget, qui pourrait mener finalement à une augmentation d'impôts, ce à quoi nous nous opposerons, la classe moyenne étant toujours la plus touchée.

D'autre part, il relève de l'analyse faite concernant la caisse de pension des employés communaux, que le régime de primauté de prestations est encore en vigueur, alors que tous les autres cantons sont maintenant sous le régime de la primauté de cotisations. Le canton de Fribourg vient d'accepter la modification, il ne reste donc plus que les cantons de Vaud et Genève sous l'ancien régime. C'est la raison pour laquelle il faudra étudier sérieusement et le plus rapidement possible ce point, car plus nous attendrons plus ce changement sera onéreux.

C'est à l'unanimité que le groupe UDC donnera son accord pour ce rapport.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

M. le Président

J'ouvre à présent la discussion sur la brochure détaillée du budget chapitre par chapitre :

Chapitre 1 :

Administration générale : pages 23 à 38

Nous avons un amendement accepté en commission des finances pour ce chapitre du budget, qui concerne le compte numéro 100.3170, relatif aux frais de réception du Conseil Communal.

J'ouvre la discussion générale sur ce chapitre et sur l'amendement accepté par la Commission des finances.

M. Yanick Hess (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

L'amendement proposé relève bien la situation que nous vivons. Il est clair que nous avons envie de montrer que le Conseil Communal fait AUSSI un effort en se serrant la ceinture. En économisant sur ce poste, nous ne rentrons plus dans une économie circulaire. Les petits commerçants locaux qui participent à la mise sur pied de ces petites agapes seront bien plus impactés que notre taux de cholestérol. Dans la balance, c'est bien eux qui pourraient le plus y perdre.

Le groupe PLR vous invite donc à refuser cet amendement.

M. Blanc Olivier (les Verts)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le groupe des Verts ne partage pas l'avis de M. Hess, nous pensons effectivement que nous pouvons quand même faire cet effort, nous le demandons à tout le monde et je pense que l'impact sur les commerçants est quand même suffisamment limité pour que nous nous le permettions. Je vous invite à soutenir l'amendement de la commission.

M. Tal Luder (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Pour les mêmes raisons évoquées par notre préopinant M. Hess, le groupe UDC refusera l'amendement.

M. le Président

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Monsieur Le Président de la CoFin, merci de nous donner lecture de l'amendement.

M. Claude-Pascal Gay (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Amendement COFIN:

Diminution de 20% sur les frais de réceptions du Conseil communal, soit :

- de réduire le compte 100.3170 Frais de réceptions de CHF 69'500.00 à CHF 55'600.00; et d'affecter la différence de CHF 13'900.00 au compte 100.3653.

VOTE amendement COFIN

L'amendement est **accepté par 40 OUI**, 39 NON et 1 abstention.

M. le Président

Comme annoncé par Monsieur Gétaz, les deux amendements qui avaient été refusés en commission des finances sont redéposés, je vais vous lire le premier amendement de Monsieur Gétaz.

1^{er} amendement de M. Gétaz :

Augmentation de CHF 70'000.- du

- Compte 150.3653 Subventions aux évènements Economie & culture CHF 1'759'314.- portant à CHF 1'829'314.

M. le Président ouvre la discussion.

M. Emmanuel Gétaz (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je me permets de redéposer ces amendements simplement pour rappeler un point, c'est que les économies qui ont été proposées dans le cadre du budget, sur ces deux comptes, sont quand même relativement importantes et surtout elles me semblent avoir un effet quelque peu dommageable, parce que beaucoup des subventions qui sont distribuées sur ces comptes sont des subventions qui sont destinées à des organisations essentiellement bénévoles.

Nous pouvons bien entendu demander à tout le monde de faire des efforts et je le comprends, c'est pour cela que je n'ai pas proposé de remettre l'entier du montant qui a été soustrait sur ces comptes, mais de n'en remettre que la moitié environ, CHF 70'000.-, dans l'idée que nous marquions quand même un peu moins fort l'effort d'économie sur ces postes en raison, notamment, de cette question du bénévolat qui caractérise la structure de la plupart des organisations qui bénéficient de ces subventions.

Il y a un effet qui est problématique, c'est qu'en supprimant des soutiens financiers à ces organisations, nous les mettons dans des situations plus compliquées pour essayer d'organiser des évènements en 2021. Nous allons voir si le préavis qui a été présenté dans l'enveloppe de ce Conseil et que nous pourrons voter, je l'espère favorablement, en février, fera que ces mêmes organisations redemandent au fond de soutien les montants que nous leur avons retirés en cette fin d'année. Cela ne paraît pas très souhaitable, je pense que le fait de modérer la diminution des subventions pour ces deux postes est tout à fait acceptable. Au total, les fameux CHF 70'000.- sur les deux comptes font CHF 140'000.- et ce montant représente moins d'un millième du budget de la commune. Pour ces organisations, pour la plupart en grande partie bénévoles, ce sont des montants qui comptent.

M. Yanick Hess (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je comprends parfaitement les propos de Monsieur Gétaz et je pense qu'il y a plusieurs personnes au sein de ce Conseil qui sont actives dans ces différentes sociétés, que ce soit de villages, de soutiens ou autres. Par contre, pour nous, c'est le préavis 31/2020 qui répondra à cette situation et c'est pour ceci que notre groupe ne soutiendra pas l'amendement de Monsieur Gétaz.

1^{er} amendement M. Gétaz

Subvention

Augmentation de CHF 70'000.-du

- Compte 150.3653 Subventions aux évènements Economie & culture CHF 1'759'314.- portant à CHF 1'829'314.

VOTE 1^{er} amendement de M. Gétaz

L'amendement est **refusé à la majorité** moins 4 OUI et 0 abstention.

2^{ème} amendement M. Gétaz

Sports :

Augmentation de CHF 70'000.-du

- Compte 170.3653 Subventions aux sports CHF1'235'700.- portant à CHF 1'305'700.-.

M. le Président ouvre la discussion, la parole n'est pas demandée, la discussion est close.

VOTE 2^{ème} amendement de M. Gétaz

L'amendement est **refusé à la majorité** moins 6 OUI et 1 abstention

Chapitre 2

Finances : pages 39 à 44

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Chapitre 3

Domaines et bâtiments : pages 45 à 60

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Chapitre 4

Travaux : pages 61 à 76

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Chapitre 5

Instruction publique et cultes : pages 77 à 82

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Chapitre 6

Police : pages 83 et 84

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Chapitre 7

Sécurité sociale : pages 85 à 88

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Chapitre 8

Services industriels : pages 89 et 90

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

M. Claude-Pascal Gay (PLR)

En conclusion, c'est à l'unanimité de ses membres que la CoFin, vous recommande Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

vu le préavis No 20/2020 de la Municipalité du 30 octobre 2020 au Conseil communal relatif à au budget communal ordinaire pour 2021,
vu le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

DECIDE

1. d'abandonner la taxe forfaitaire déchets pour les personnes physiques et les personnes morales pour les années 2020 et 2021 ;
2. **de réduire le compte 100.3170 Frais de réceptions de CHF 69'500.00 à CHF 55'600.00 ; et d'affecter la différence de CHF 13'900.00 au compte 100.3653 ;**
3. d'approuver le budget ordinaire pour 2021.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions à la majorité moins 1 NON et 1 abstention.

8.4 sur le préavis No 21/2020 relatif à la vente de la parcelle No 6381 et des parts de PPE (feuillet 7801 et 7792) du patrimoine financier, représentant l'« ancien Audiorama » à Territet, au prix de CHF 1'000'000.-. (Rapp. M. Sébastien Giovanna) ;

M. le Président ouvre la discussion.

M. Sébastien Giovanna (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Il y a une petite coquille qui s'est insérée dans mon rapport, à la dernière page au point 2 des conclusions, il faut bien lire CHF 1'000'000 est pas CHF 100'000.-.

M. Olivier Gfeller, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Depuis le moment où la commission a siégé, un élément nouveau est intervenu. Vous l'avez peut-être appris, le bâtiment abritant le Théâtre de l'Alcazar a été vendu aux enchères. L'Etat de Vaud a fait valoir son droit de préemption et a acquis l'édifice. Permettez-moi de vous relater la façon dont les choses se sont passées, puisque la Municipalité avait délégué un de ses chefs de service pour assister à cette vente.

- L'offre de départ était de CHF 1'020'000.-. Personne n'a misé.
- L'Etat a fait une offre à CHF 20'000.-.
- La société Orllati Real Estate a renchéri à CHF 40'000.-.
- Personne d'autre n'a misé.
- Le commissaire a alors validé l'offre d'Orllati et, avant de clore la vente, il a demandé à la représentante de l'Etat de Vaud si elle souhaitait faire valoir le droit de préemption.
- L'Etat de Vaud a alors fait valoir son droit de préemption. Il est ainsi devenu propriétaire de l'Alcazar pour CHF 40'000.-.

Dès que cette vente a eu lieu, nous avons contacté le service cantonal responsable, soit la Direction générale des immeubles et du patrimoine, qu'on désigne aussi par son abréviation : la DGIP. Il en est ressorti les éléments suivants :

- L'Etat ne souhaitait pas acquérir ce bien, mais il ne voulait pas non plus qu'il soit bradé.
- Ceci notamment en raison du fait que l'Etat a déjà dépensé des sommes importantes pour faire des travaux urgents sur ce bâtiment, l'ancien propriétaire n'ayant plus les moyens de le faire.
- Au sein des services de l'Etat, une réflexion a été lancée pour décider de l'avenir du bâtiment de l'Alcazar, maintenant qu'ils en sont propriétaires.
- Dans tous les cas, des travaux urgents supplémentaires seront entrepris pour éviter les squatters et la dégradation du bâtiment.

Voilà ce qu'il faut savoir concernant le bâtiment abritant le Théâtre de l'Alcazar. Venons-en maintenant au bâtiment dont nous proposons la vente ce soir, soit le bâtiment de l'ex-Audiorama.

L'affectation de l'Audiorama n'entre pas dans les réflexions de la DGIP. Par conséquent, ce qu'en fera le propriétaire – que ce soit un privé ou une collectivité publique – ne les intéresse pas, à partir du moment où sa valeur patrimoniale est respectée.

Ce qu'il faut surtout savoir c'est que la PPE, propriété par étage, qui se situe entre les deux objets (Alcazar et Audiorama) rend les synergies difficiles, voire impossible... C'est important de le rappeler, car beaucoup de personnes l'ignorent : le bâtiment de l'Alcazar et le bâtiment de l'ex-Audiorama ne sont pas adjacents, contrairement à ce que beaucoup croient. Entre les deux il y a une partie habitée, une PPE.

Hier soir, lors du téléjournal, un reportage de la RTS donnait d'ailleurs une information erronée à ce sujet. Le fait que ces deux bâtiments ne se touchent pas directement rend aux yeux de l'Etat toute synergie impossible, d'où l'absence d'intérêt du Canton pour une acquisition du bâtiment de l'Audiorama.

Il faut savoir tout d'abord que l'Etat nous avait envoyé un courrier en septembre dernier nous informant qu'il ne souhaitait pas user de son droit de préemption pour acquérir le bâtiment de l'ex-Audiorama.

Nous avons demandé à l'Etat de Vaud s'il confirmait sa volonté de renoncer à cet achat, malgré le fait qu'il est désormais propriétaire du bâtiment de l'Alcazar.

Ce courrier nous informait que l'Etat ne voulait pas faire usage de son droit de préemption pour l'immeuble de l'Audiorama.

La vente proposée par le préavis reste donc toujours d'actualité et plus opportune que jamais. Pour la clarté de nos discussions, nous tenions, en préambule, à vous transmettre ces informations.

M. Vincent Haldi (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Montreux Libre était soucieux que la Municipalité échange avec le Canton pour savoir si des synergies, des visions, pour ces deux édifices pouvaient avoir lieu. Nous remercions la Municipalité de l'avoir fait et nous souhaitons déposer un amendement à la première conclusion du préavis, c'est-à-dire :

- 2. d'autoriser la vente de la parcelle 6381 et des parts de PPE (feuilles 7801 et 7792) du patrimoine financier, représentant l'« ancien Audiorama » à Territet, avec droit de réméré **d'une durée de 10 ans** et servitude pour l'usage de la salle Sissi, à la société e-mob SA à Vionnaz, ou son nommable, pour le prix de CHF 1'000'000.- ;*

M. Olivier Gfeller, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Je remercie M. Haldi de déposer son amendement, parce qu'effectivement nous avons eu cette discussion en commission et cette dernière a souhaité que nous prolongions le droit de réméré à 10 ans, comme c'était le cas lors de la première tentative de vente. La Municipalité n'y était pas opposée, cela clarifie la situation et à ce titre-là je vous laisse libre d'en débattre.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Amendement de M. Haldi

1. d'autoriser la vente de la parcelle 6381 et des parts de PPE (feuilles 7801 et 7792) du patrimoine financier, représentant l'« ancien Audiorama » à Territet, avec droit de réméré **d'une durée de 10 ans** et servitude pour l'usage de la salle Sissi, à la société e-mob SA à Vionnaz, ou son nommable, pour le prix de CHF 1'000'000.- ;

M. le Président ouvre la discussion sur l'amendement, la parole n'est pas demandée, la discussion est close.

VOTE amendement de M. Haldi

L'amendement est **accepté à l'unanimité**.

M. le Président ouvre une nouvelle fois la discussion générale sur le rapport.

M. Joe Filippone (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je réagis au pied levé, je viens d'entendre dans les conclusions « *à la société e-mob SA à Vionnaz, ou son nommable* », cela m'inquiète parce que nous connaissons les précédents de ce dossier et respectivement cela veut bien dire ce que cela veut dire, que cette société peut céder son acquisition à quiconque, sans que nous en ayons la maîtrise.

Nous avons longuement débattu, dans le cadre de cette commission, quant au sérieux de cette entreprise et d'ailleurs je crois que nous avons tous été convaincus puisque nous avons accepté à l'unanimité.

Mais nous sommes aussi tout à fait conscients de ce qui s'est produit dans le passé, à titre personnel je retirerais la question du nommable qui est une formule qui, peut-être, n'a pas été demandée expressément par la société. Cela sous-entend qu'elle pourrait, sauf avis contraire d'un juriste ou de quelqu'un qui pourrait me prouver le contraire, céder cette acquisition précisément à un nommable. J'aimerais que nous levions le doute, cela nous enlèverait toute inquiétude par rapport à la suite.

J'aimerais retirer le « ou son nommable » de la conclusion, car cela sous-entend qu'elle peut transférer cette vente à des tiers, dont nous ne connaissons pas les coordonnées aujourd'hui.

M. le Président

Merci M. Filippone, si vous souhaitez modifier les conclusions, il vous faut m'apporter un amendement écrit, pour que je puisse le faire voter au Conseil.

M. Olivier Gfeller, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Il me semble que c'est une formule d'usage, j'aurais bien aimé que nous en parlions en commission, car nous aurions eu le temps d'en discuter et de vous apporter des réponses.

Il me semble que l'inquiétude que vous avez est garantie par le droit de réméré qui, en plus, a été prolongé par l'amendement de M. Haldi et c'est là que nous avons la vraie garantie. D'ailleurs c'est ce qui s'est passé lors de la première vente où la Municipalité, voyant qu'il y avait une sorte de subterfuge du futur acquéreur, qui voulait l'acquérir par une autre société qui n'était pas en Suisse, nous avons pu nous en prémunir comme cela. Il me semble que c'est là que réside la garantie si cela peut répondre à votre inquiétude.

Mme Susanne Lauber Fürst (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Personnellement je vais soutenir cet amendement, en effet, si nous n'avons pas de garantie sur qui reprend ce bâtiment, je crains également que l'utilisation du droit de réméré vienne trop tard, une fois que nous aurons vendu.

Je pense qu'il est bon de clarifier la situation maintenant.

M. Tal Luder (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je partage les inquiétudes, mais je me demande juste, juridiquement, si la personne de la société qui était présente lors de la commission a entendu que les conclusions seraient pour elle ou son nommable et que, si nous modifions les conclusions sans qu'elle soit au courant, si cela ne pourrait pas induire un autre comportement ou un refus de sa part ?

Me concernant, je soutiendrai cet amendement si c'est juridiquement clarifié, mais autrement nous devrions nous assurer que cela joue pour tous les intervenants.

Mme Susanne Lauber Fürst (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La question de M. Luder peut, peut-être, être clarifiée si nous regardons la garantie bancaire de la Raiffeisen et à qui elle est adressée. J'imagine qu'une garantie bancaire est ad personam, ce qui veut dire qu'elle ne sera pas transférable.

M. Vincent Haldi (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

En tant que membre de cette commission, je soutiens tout à fait le point de vue de M. Filippone, parce que j'aimerais quand même informer ce Conseil que nous avons rencontré le potentiel acheteur. Evidemment, il nous a paru plus solvable que le dernier, mais étant donné que nous lui avons posé certaines questions, quant aux procédures, savoir s'il avait contacté les monuments historiques, le service de l'urbanisme, à toutes ces questions, les réponses étaient négatives, nous avons quand même un certain flottement par rapport à l'acheteur. Il ne s'agit pas de pinailler, mais je pense quand même que les deux amendements qui ont été déposés servent les intérêts de la commune.

M. Gaëtan Cousin (les Verts)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Nous sommes plusieurs au sein des Verts à soutenir cet amendement, nous pensons que nous avons failli frôler le désastre avec le précédent projet de vente. Effectivement, il faut que l'on se prémunisse contre ce genre de risque et cela ne coûte pas grand-chose d'enlever ce mot et d'éviter que l'ancien Auditorium soit revendu par la société à laquelle nous le vendons, d'une manière qui pourrait être dangereuse.

M. Olivier Gfeller, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La Municipalité ne va pas combattre cet amendement, mais il y a quand même des propos que nous ne pouvons pas laisser dire, nous n'avons pas frôlé le désastre. Nous avons usé de notre droit de réméré en temps voulu, comme nous l'avions prévu, comme nous l'avions promis, comme nous vous en avons donné la garantie.

Maintenant, concernant l'amendement, l'acheteur n'a pas dit qu'il le ferait via une autre société, donc l'amendement peut nous convenir, c'est une précaution qui, à mon avis, me semble inutile, mais si vous voulez la prendre il n'y aura pas de désastre.

M. Alexandre Staeger (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je me permets juste une question à l'égard de M. Gfeller, par rapport à sa dernière intervention, il a dit, « *la Municipalité ou la commune a fait usage de son droit de réméré la dernière fois* », pouvez-vous me le confirmer ou il s'agissait juste d'une imprécision de langage ? Parce qu'il me semble plutôt que la commune a annulé une vente qui n'était pas signée, plutôt que de faire usage de son droit de réméré. Je ne souhaite pas pinailler sur ce point, mais je souhaite des précisions pour que tout soit tout à fait clair.

M. Olivier Gfeller, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je vous remercie de poser la question, car cela indique que nous avons encore derrière le droit de réméré si jamais. C'est dire à quel point nous n'avons pas frôlé le désastre. Je vous prie de m'excuser pour cette imprécision de langage M. Staeger.

M. Joe Filippone (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je souhaite souligner que ma démarche n'est pas induite par le fait que la société ou les gens que nous avons rencontrés lors de la commission nous ont mis dans le doute. C'est simplement parce que ce sont ces gens-là qui nous ont mis en confiance, tout comme la société qu'ils représentaient, et je pense que si nous pouvons avoir le contrôle sur ce qui se passe, cela permettrait d'éviter que la démarche qui a été faite ne soit reprise par un tiers, puisque c'est possible avec ce qui est inscrit dans les conclusions aujourd'hui.

Ce n'était peut-être même pas dans les conclusions et les discussions que nous avons eues avec l'acquéreur potentiel, car il ne me semble même pas qu'il ait demandé ou sollicité que ce soit pour lui ou un nommable. Par contre, il est vrai que c'est une formule consacrée assez courante qui n'a peut-être juste pas été corrigée dans ce sens-là.

M. le Président

Merci M. Filippone, d'où l'intérêt de bien lire les conclusions de tout préavis.

M. Olivier Müller (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Nous nous sommes concertés, entre juristes PLR, sur cette clause de nommable, sans être forcément des spécialistes de ce droit-là, et nous avons trouvé plusieurs jurisprudences qui attestent le fait qu'une clause de nommable est bien une clause qui permet à un tiers d'acquérir un immeuble aux mêmes conditions que pour celui qui était prévu à la base. Nous allons soutenir l'amendement.

Amendement de M. Filippone

2. d'autoriser la vente de la parcelle 6381 et des parts de PPE (feuilles 7801 et 7792) du patrimoine financier, représentant l'« ancien Audiorama » à Territet, avec droit de réméré d'une durée de 10 ans et servitude pour l'usage de la salle Sissi à la société e-mob SA à Vionnaz, ~~ou son nommable~~, pour le prix de CHF 1'000'000.- ;

VOTE amendement de M. Filippone

L'amendement est **accepté à la majorité** moins 1 abstention.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

M. Sébastien Giovanna (PLR)

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

vu le préavis No 21/2020 de la Municipalité du 30 octobre 2020 au Conseil communal relatif à la vente de la parcelle 6381 et des parts de PPE (feuille 7801 et 7792) du patrimoine financier, représentant l'« ancien Audiorama » à Territet, au prix de CHF 1'000'000.-,

vu le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

DECIDE

1. d'annuler sa décision correspondant au préavis No 19/2019, prise lors de la séance du 4 septembre 2019 ;
2. d'autoriser la vente de la parcelle 6381 et des parts de PPE (feuilles 7801 et 7792) du patrimoine financier, représentant l'« ancien Audiorama » à Territet, avec droit de réméré **d'une durée de 10 ans** et servitude pour l'usage de la salle Sissi, à la société e-mob SA à Vionnaz, pour le prix de CHF 1'000'000.- ;
3. de comptabiliser le gain comptable sur le compte No 230.4242 ;
4. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes et conventions correspondants

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions à l'unanimité.

<p>8.5 sur le préavis No 22/2020 relatif à l'acceptation du contrat de parc 2022-2031 entre la Commune et l'Association Parc naturel régional Gruyère Pays-d'Enhaut pour le renouvellement du label et la gestion d'un parc naturel régional (parc d'importance nationale). (Rapp. Mme Claudia Hischenhuber) ;</p>

M. le Président ouvre la discussion.

M. Caleb Walther, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames les conseillères communales, Messieurs le conseillers communaux, Chères et chers collègues,

Je souhaite vous informer, car la question était encore en suspens lors de la commission, que l'assemblée générale a bel et bien validé l'ensemble des propositions, notamment les documents qui ont été présentés à la commission après quelques modifications. A ce jour, il ne reste que trois communes qui doivent encore se prononcer, dont Montreux ce soir.

M. Florian Chiaradia (les Verts)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le groupe des Verts accueille favorablement ce préavis, demandant le renouvellement du contrat du parc naturel régional Riviera Pays-d'Enhaut.

Ce parc naturel régional est un magnifique outil de soutien à l'agriculture de proximité, à des mesures de protections de la biodiversités trop souvent négligées. Quelques exemples, des biotopes pour le tétras lyre et la gélinotte des bois, la pose de nichoirs pour les espèces menacées ou la lutte contre les plantes invasives.

Il s'agit aussi de faire la promotion d'un tourisme doux, que nous appelons de nos vœux afin de faire découvrir notre magnifique région des hauts, à nos visiteurs et à nos habitants bien sûr.

A l'instar de ce qui ressort des travaux de la commission, nous regrettons que ce parc demeure encore relativement méconnu à ce stade et nous invitons les acteurs du tourisme à se saisir pleinement de cet outil. Nous avons appris, avec satisfaction, que la Municipalité partageait cette préoccupation, car, ne l'oublions pas, nous ne défendons que ce que nous connaissons suffisamment.

Mme Susanne Lauber Fürst (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Montreux Libre soutiendra ce préavis, j'ai peu à ajouter à ce que mon préopinant du groupe des Verts vient de dire. Je souhaite compléter le fait que la mobilité douce, le tourisme doux, fera partie de la relance économique de Montreux et de toute notre région.

Nous sommes persuadés que ce type de tourisme amènera une nouvelle clientèle que nous devons attirer et soigner. La communication sera certainement un outil très important et je pense que nous avons tout intérêt à développer, à promouvoir ce genre d'activités, de donner tout notre soutien et de, nous-mêmes, visiter ces lieux qui sont vraiment merveilleux.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Mme Claudia Hischenhuber (les Verts)

C'est à l'unanimité que la commission vous invite, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

vu le préavis No 22/2020 de la Municipalité du 6 novembre 2020 au Conseil communal relatif à l'acceptation du contrat de parc 2022-2031 entre la Commune et l'Association Parc naturel régional Gruyère Pays-d'Enhaut pour le renouvellement du label et la gestion d'un parc naturel régional (parc d'importance nationale).

vu le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

DECIDE

1. d'accepter le contrat de parc 2022-2031 liant la Commune de Montreux à l'association Parc naturel régional Gruyère Pays-d'Enhaut ainsi que le plan de gestion à 10 ans 2022-2031 ;
2. de porter aux budgets 2022 à 2031 les montants correspondants sur le compte No 300.3193;
3. de charger la Municipalité de l'application et du suivi du contrat, et de l'autoriser à signer tous actes et conventions en rapport avec cette affaire.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions à l'unanimité.

8.6 sur le préavis No 24/2020 relatif à l'octroi d'un crédit complémentaire au budget 2020 pour l'exploitation de bois bostrychés de CHF 375'000.- TTC au maximum, sous déduction des subventions cantonales et fédérales. (Rapp. M. Tal Luder) ;

M. le Président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

M. Tal Luder (UDC)

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

- vu le préavis No 24/2020 de la Municipalité du 6 novembre 2020 au Conseil communal relatif à l'octroi d'un crédit complémentaire au budget 2020 pour l'exploitation de bois bostrychés de CHF 375'000.- TTC au maximum, sous déduction des subventions cantonales et fédérales
- vu le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

DECIDE

1. d'allouer à la Municipalité un crédit complémentaire au budget 2020 d'un montant de CHF 375'000.- TTC au maximum, sous déduction des subventions cantonales et fédérales ;
2. de couvrir tout ou partie de cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie et d'autoriser la Municipalité à recourir, si nécessaire, à l'emprunt pour le solde à souscrire aux meilleures conditions du marché ;
3. de comptabiliser les frais d'exploitation dans le compte 325.3146 « Entretien des domaines » ;
4. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes ou conventions en rapport avec cet objet.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions à l'unanimité

8.7 sur le préavis No 25/2020 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement de CHF 432'000.- au maximum pour le renouvellement de trois véhicules, d'un Dumper à roue, d'une pelle mécanique et d'un tracteur, l'équipement du véhicule utilitaire VD 379'630, d'un système de levage « Multilift » et l'acquisition d'un tricycle électrique avec remorque de collecte pour le service de la voirie et des espaces verts. (Rapp. M. Vincent Haldi) ;

M. Vincent Haldi (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je tiens à remercier les membres de la commission pour leur réactivité durant la très courte période de mise en discussion de ce rapport, ce qui permet qu'il soit voté ce soir.

M. le Président ouvre la discussion.

Mme Béatrice Tisserand (les Verts)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Municipaux, Chers collègues, Bien que le groupe des Verts salue la maîtrise des coûts pour ce poste, les années passent et rien ne change. Un plan de législature, où figurent un engagement en faveur du développement durable, un label énergie gold mis en avant dans toute communication et un plan directeur communal des énergies basé sur le projet de l'EPFZ, une société à 2'000 watts, n'y font rien.

Bien que nous comprenions que des économies soient nécessaires, nous sommes dubitatifs sur ce préavis qui propose des renouvellements qui ne respectent en rien la recherche d'efficacité énergétique. D'après la brochure de l'automobiliste, ils sont même dans le bas du tableau. Les Verts seraient heureux que plus de risques soient pris sur ce sujet et que nous osions entrer dans la mobilité du 21^{ème} siècle.

Cela pourrait entraîner des économies substantielles à long terme, en plus d'apporter plus de confort aux employés communaux. Vous l'aurez compris, nous ne soutiendrons pas ce préavis.

M. Tal Luder (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Est-ce que je peux demander à ma préopinante quel genre d'économie elle ne voit pas dans le préavis ou quel genre d'économie elle préconiserait ? Parce que je ne vois pas tellement où nous pouvons reprendre la Municipalité et la commune sur ce genre de projet ?

C'est plutôt bien maîtrisé depuis des années, j'ai pu présider une commission qui a renouvelé 7 véhicules et les mêmes questions et thématiques reviennent à chaque fois et les réponses sont les mêmes parce que la Municipalité fait très bien depuis des années.

Je suis un peu surpris que tous les Verts, en bloc, refusent ce préavis.

Mme Béatrice Tisserand (les Verts)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Il est clair qu'au cours des dernières années il y a eu des évolutions au niveau des véhicules, cela s'est beaucoup accéléré et c'est à prendre en considération.

Mme Susanne Lauber Fürst (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Si j'ai bien compris, notre membre qui faisait partie de la commission M. Haldi s'est demandé s'il était envisageable d'acheter uniquement des véhicules électriques qui ont des coûts supérieurs, mais apparemment la commission a décidé, et Montreux Libre également, de soutenir ce préavis tel que présenté.

La commission a estimé que les propositions de la Municipalité étaient correctes, en effet la question se pose de savoir si des véhicules utilitaires électriques, à ce jour, sont déjà efficaces ; nous soutiendrons le préavis de la Municipalité.

M. Vincent Haldi (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

En tant que Président rapporteur de cette commission, comme cela figure dans mon rapport, il a clairement été dit en commission, par les représentants des services, que ces derniers étaient ouverts à l'électrique. Mais compte tenu du coût, en règle générale 3 fois supérieur, de ces véhicules, et du coût de changement des batteries qui ne permettent pas de couvrir la totalité du territoire communal, pour la voirie et espaces verts, il n'est absolument pas possible, même pour des raisons autres que des raisons de coûts, d'envisager d'électrifier la totalité du parc comme demandé dans le rapport.

Un effort est quand même fait, un des véhicules est électrique parce que son utilisation le permet.

M. Dominik Hunziker (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je ne pensais pas prendre la parole, mais je le fais car cela m'énerve.

Le jour où vous me trouvez une pelle mécanique ou un dumper électrique, vous me ferez signe, parce que tout simplement cela n'existe pas. Je propose qu'au prochain préavis, vous vous informiez et, avant de proposer des choses qui n'existent pas, peut-être que vous trouverez cela en Chine ou dieu sait où, mais comment est-il possible de refuser un préavis sans proposer mieux ?

Proposer mieux si vous trouvez, cela n'existe pas.

J'ai déjà vu une pelle mécanique électrique, cela existe pour les bâtiments intérieurs, mais uniquement avec une prise pour la brancher parce que cela consomme trop. J'attends votre réponse, merci.

Mme Béatrice Tisserand (les Verts)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je vais corriger, je n'ai pas mentionné en commission que c'était pour tous les véhicules. Nous, les Verts, pensons que dans ce préavis, pour certains véhicules, nous pourrions faire des tests. Effectivement pour les dumpers et les machines de chantier, je suis tout à fait consciente que ce n'est pas possible, mais il y a d'autres véhicules sur lesquels nous pourrions entrer dans l'innovation et au moins tester une proposition, par seulement sur un tricycle.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

M. Vincent Haldi (ML)

En conclusion, c'est par 9 OUI et 1 abstention que nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

- vu le préavis No 25/2020 de la Municipalité du 6 novembre 2020 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement CHF 432'000.- au maximum pour le renouvellement de 3 véhicules, d'un Dumper à roue, d'une pelle mécanique et d'un tracteur, l'équipement du véhicule utilitaire VD 379'630 d'un système de levage « Multilift » et l'acquisition d'un tricycle électrique avec remorque de collecte pour le service de la voirie et des espaces verts,
- vu le rapport de la commission nommée pour l'examen de cet objet,

DECIDE

1. d'autoriser la Municipalité à renouveler 3 véhicules, un Dumper à roue, une pelle mécanique et un tracteur, à équiper le véhicule utilitaire VD 379'630 d'un système de levage « Multilift » et à acquérir un tricycle électrique avec remorque de collecte pour le service de la voirie et des espaces verts, comme décrits dans le présent préavis ;
2. de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement de CHF 432'000.- au maximum;

3. de couvrir tout ou partie de cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie et d'autoriser la Municipalité à recourir, si nécessaire, à l'emprunt pour le solde à souscrire aux meilleures conditions du marché ;
4. d'amortir au rythme usuel le renouvellement et l'achat des nouveaux véhicules par les comptes d'amortissement des véhicules 430.3313 et 440.3313 ;
5. d'autoriser la Municipalité à signer tous les actes en rapport avec cet objet.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions à la majorité moins 8 NON et 1 abstention

8.8 sur la prise en considération ou non de la motion de M. Emmanuel Gétaz : « Création d'un fond de garantie ou soutien pour les manifestations montreusiennes pour 2021, à l'image des fonds votés à Morges et Lausanne » (Rapp. : M. Tal Luder) ;

M. le Président ouvre la discussion.

M. Emmanuel Gétaz (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Nous le constatons chaque jour, les secteurs économiques de l'événementiel, de la culture et du sport, voient constamment l'horizon de jours meilleurs repoussé. Or, dans notre commune, les conséquences de cette situation sur l'économie hôtelière, la restauration et les autres services du domaine touristique, notamment, sont très importantes. Ce sont plus de 1'000 emplois qui sont en jeu. Le futur est très incertain, nous reparlons aujourd'hui de re-confinement partiel, nous envisageons de refermer les cinémas, les théâtres et d'interdire à nouveau tout événement.

Dans ce contexte propice au découragement pour les organisateurs de manifestations, il est important que le Conseil communal donne un premier signal positif en cette fin d'année 2020. Il s'agit d'indiquer aux organisateurs et responsables de manifestations que le Conseil communal a bien l'intention de s'engager pour les soutenir. Certes, la confirmation concrète et financière de cet engagement viendra tardivement, par le biais du préavis que nous ne pourrons voter qu'en février 2021.

Il faudra encore attendre 30 jours de délai référendaire, avant qu'il devienne opérationnel, ce qui reporte à début mars 2021 la confirmation définitive d'un soutien communal spécial. Mais si le Conseil indique déjà maintenant, si possible clairement, qu'il souhaite soutenir les manifestations en acceptant la motion, les organisateurs pourront voir l'avenir de manière plus optimiste. Nous avons besoin de créer de la confiance dans ces temps très troublés et surtout il nous faut pouvoir compter sur des responsables de manifestations qui s'engagent dès maintenant à planifier leur manifestation en 2021, même sous des formes différentes ou redimensionnées.

Voter la motion sera un signal fort, positif, dont les organisateurs ont besoin en cette fin d'année.

M. Yanick Hess (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Pour le PLR, la motion arrive un peu tard, même si notre groupe est, sur le fond, majoritairement en faveur. Quant à la forme de cette démarche, que nous acceptions ou refusions la prise en considération, le préavis 31/2020 relatif aux Fr 2,5 millions pour un fond COVID sera de toute façon traité par une commission.

A un autre niveau, lorsqu'un contre-projet déposé par le Conseil Fédéral va dans le sens d'un texte d'initiateurs, ces derniers, ayant atteints leur but, retirent souvent leur

texte. Est-ce que le motionnaire aura cette élégance ? Le jeu de la récupération politique est fort, surtout en période électorale.

Mme Susanne Lauber Fürst (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je m'attendais à ce genre d'intervention ce soir. J'ai remplacé M. Gétaz lors de cette commission. Les deux représentants du monde culturel qui étaient présents, M. Jatton par visioconférence et M. Smet, ont avancé beaucoup de chiffres, mais lorsque je leur ai posé la question « qu'est-ce que vous attendez du Conseil communal ? », la réponse était très claire, un simple signal fort maintenant.

Vous en êtes bien conscients, la question n'est pas de savoir si M. Gétaz enfonce des portes ouvertes. Ce que nous pouvons dire, c'est qu'il s'agit d'un engagement qu'il a pris depuis longtemps.

Nous savons que les acteurs culturels ont besoin de ce soutien. Je pense que, si avant Noël, nous disons clairement OUI en donnant toute la liberté à la Municipalité et au Conseil pour le préavis qui sera voté plus tard, de faire des modifications et de donner un signal fort, c'est ce que le monde culturel attend de nous.

M. Tal Luder (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Pour ma part, je voterai l'acceptation de la motion et j'invite mon groupe à faire de même, car nous avons eu le même cas de figure lorsque nous avons eu la motion de Mme Ruedin pour la relance COVID et, à ce moment-là, M. Piemontesi n'a vu aucun inconvénient à ce que ce soit voté, alors qu'il était déjà en train d'œuvrer pour la même cause depuis plusieurs mois.

Là nous sommes dans la même situation, la culture a commencé sa cure, si nous pouvons dire, avec la Municipalité et nous pouvons aussi donner un signal fort et appuyé.

En ayant discuté avec le motionnaire, je lui ai demandé comment il voyait la suite, éventuellement de retirer ou modifier sa motion, car lorsque le prochain préavis sortira, nous pourrons avoir dans les conclusions que cela répond à la motion et l'affaire sera réglée. Je pense que c'est tout à fait inoffensif, mis à part le signal fort de la part du Conseil, de voter OUI à cette motion pour le milieu culturel.

M. Gaëtan Cousin (Verts)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Une fois n'est pas coutume, nous rejoignons le PLR sur ce point. Pour les Vert·e·s, le préavis 31/2020 répond aux préoccupations du motionnaire.

Pour cette raison, et bien que soutenions le principe d'un geste en faveur des manifestations, nous refuserons la prise en considération de cette motion.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

M. Tal Luder (UDC)

La majorité de la commission recommande au Conseil communal de prendre en considération la motion.

Le Conseil communal de Montreux accepte la prise en considération de cette motion par 33 OUI, 29 NON et 13 abstentions.

8.9 sur la prise en considération ou non du postulat de M. Sébastien Giovanna : « Pour une Commune de Montreux sensible aux inégalités frappant les personnes handicapées ». (Rapp. M. Mario Gori) ;

M. le Président ouvre la discussion.

M. Sébastien Giovanna (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Lors de cette séance, j'ai été un peu surpris par la réponse de Mme Wasem, qui disait que le domaine public est régi par plusieurs lois cantonales, notamment la loi sur les routes, c'est la base légale qui régit la chose, la norme SIA 500 et la norme VSS SN 640 070 sont des directives qui, à elles seules, n'ont pas force de loi et j'étais un peu surpris par cette réponse. En effet l'article 36 du règlement d'application de la loi du 4 décembre 1995 sur l'aménagement du territoire et les constructions (RLATC 711 700.11.1) de la législation vaudoise prévoit, en son deuxième alinéa, que la norme du centre suisse pour la construction adaptée aux handicapés, la SN 521 500, à savoir la norme SIA 500, est applicable par elle-même.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

M. Mario Gori (SOC)

En conclusion, la commission recommande à l'unanimité au Conseil communal de prendre en considération le postulat.

Le Conseil communal de Montreux accepte la prise en considération de ce postulat à la majorité moins 1 NON et 1 abstention.

8.10 sur la prise en considération ou non de la pétition de Mme Geneviève Capitanio et consorts : « Pour redonner sa place à la population ». (Rapp. M. Alexandre Staeger).

M. le Président ouvre la discussion.

M. Yanick Hess (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Dans les statuts des associations d'Intérêts, nous trouvons souvent un article indiquant qu'il faut faire le lien entre les habitants et les autorités.

Dans ce cas précis, nous pouvons comprendre que des gens qui s'investissent totalement bénévolement ne comprennent pas qu'ils soient court-circuités, bien que le droit de faire une pétition existe pour tous les citoyens.

Avant de faire une liste de demandes et se plaindre sur les réseaux sociaux, ne faut-il pas avoir une large consultation représentative d'un maximum d'habitants ?

Le groupe PLR ne va pas s'opposer à la pétition, mais nous nous étonnons de la démarche employée et qui semble manquer de concertation avec les Intérêts de Clarens.

M. Romain Pilloud (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La majorité du groupe socialiste vous invite à soutenir la prise en considération de cette pétition. Lorsque plusieurs centaines de personnes s'inquiètent de leur qualité de vie, nous pensons que le conseil communal doit consacrer du temps et de l'attention.

Oui, il est vrai, certains points retenus dans la pétition trouvent déjà réponse. La question du stationnement notamment, ou encore la difficulté de créer une végétalisation durable et de qualité au-dessus d'un parking souterrain. D'autres points doivent être entendus comme des souhaits sur le devenir urbain : architecture, arborisation, gestion des déchets. Tous méritent d'être entendus et travaillés et rejoignent des sujets brûlants d'actualité en lien avec la planification du territoire.

Accepter cette pétition, cela ne veut pas dire qu'on soutient le 100% des points, mais que l'on prend en considération des inquiétudes, et que l'on prendra le temps d'y trouver une réponse adéquate.

Refuser cette pétition, cela risque d'envoyer un message « Circulez, il n'y a rien à voir ». Je suis pourtant sûr et certain que chacune et chacun d'entre vous peut se retrouver dans au moins l'un des points évoqués par la pétition et c'est la raison pour laquelle nous vous invitons à soutenir l'acceptation de cette pétition.

M. Tal Luder (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Pour la deuxième fois, je suis d'accord avec la majorité des arguments de mon préopinant. Le groupe UDC soutiendra la prise en considération de la pétition, ne serait-ce que pour le respect de la démarche démocratique qui nous est chère. Si un groupe de citoyens réussit tout de même à réunir plus de 700 signatures, même si tous ne sont pas de la commune, il y a quand même quelque part le bât qui blesse, parce que tous les montreusiens ne passent pas forcément par le Conseil, ne savent pas forcément comment cela fonctionne. S'il y a une association qui est censée faire le relais, qui a peut-être déçu ou manqué à ses engagements ou qui n'avait pas l'écoute nécessaire, nous nous retrouvons dans la situation où le citoyen fait usage de son ultime outil et fait la pétition lui-même sans passer par ses représentants.

Pour que cela ne recommence pas, il faudrait déjà répondre, pour ne pas arriver à la situation du "circulez il n'y a rien à voir". De plus, je pense que le rapport que l'on nous fournira contiendra quand même deux ou trois points intéressants sur certains projets qui sont un peu tombés dans l'oubli. Pour lesquels nous pourrions peut-être avoir des détails, notamment pour le parking de la parcelle omnisports qui n'appartient pas à la commune, mais qui est dans un état de délabrement avancé depuis plusieurs années, et aussi d'autres points de Clarens, où il ne se passe plus grand-chose. Pour ma part je soutiendrai cette pétition et j'invite le Conseil à en faire de même.

M. Gaëtan Cousin (les Verts)

Les Vert·e·s de Montreux soutiendront la prise en considération de la pétition « Pour redonner sa place à la population ». Il est urgent d'entendre la population de Clarens, qui s'inquiète d'un développement urbain parfois de faible qualité, dans lequel le souci de densification ne tient pas toujours compte de la qualité du bâti, du besoin d'espaces verts, de la présence nécessaire de la nature en ville ni de la qualité des espaces publics. Nous sommes convaincu·e·s qu'il est nécessaire d'intégrer à nos réflexions les préoccupations des habitantes et habitants de Clarens, en particulier en cette période charnière où nous reprenons le PGA. Nous vous invitons donc à soutenir également la prise en considération de cette pétition.

M. Sébastien Giovanna (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

En ma qualité de membre du comité de l'AIC : l'association des Intérêts de Clarens, plus connu sous son acronyme l'AIC, œuvre pour le développement général de la région tout en préservant les intérêts du village et de ses membres.

En effet, les activités de l'AIC ne se limitent pas à faire danser et offrir un magnifique feu d'artifice à la population montreusienne le 31 juillet, la veille de la fête nationale ou lors de la fête du village tous les 5 ans, voire encore de distribuer les cornets aux enfants, aux écoliers des collèges de Clarens.

L'AIC est là pour faire le lien entre les citoyens et le politique, idéalement, nous aurions souhaité être consultés pour mener une action commune et avec un plus large panel d'idées citoyennes, mais puisque cette pétition va dans le sens d'un mieux vivre pour Clarens, les conseillers communaux élus au comité de l'AIC ne refuseront pas cette pétition.

M. le Président

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

M. Alexandre Staeger (ML)

En conclusion, c'est par **5 OUI et 4 NON** que la Commission propose **d'accepter** la prise en considération de la pétition de Madame Geneviève Capitanio et consorts intitulée : "Pour redonner sa place à la population"

Le Conseil communal de Montreux accepte la prise en considération de cette pétition à la majorité moins 4 NON et 5 abstentions.

9. PREAVIS DE LA MUNICIPALITE

9.1. No 23/2020 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 700'000.- au maximum, sous déduction de la participation de La Clinique Les Alpes d'un montant de CHF 300'000.-, pour la réfection de la chaussée et la consolidation des talus de la route des Prévondes à Villard-sur-Chamby. (Date de la commission : lundi 11 janvier 2021 à 19 h. 00, à la salle VIP du Centre Omnisports du Pierrier à Clarens) ;

Présidence VERTS : Mme Claudia Hischenhuber

Membres : MM. Christian Bécherraz, Florian Despond, Mathias Ekah, Arnaud Grand, Dominik Hunziker, Anthony Huys, Cyril Pabst, Silvano Pozzi, Vincent Tschopp

M. le Président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

9.2. No 26/2020 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement pour l'achat d'un chariot automatique pour la scierie des Avants pour un montant de CHF 79'000.- TTC au maximum. (Date de la commission : mardi 12 janvier 2021, à 19 h. 00, à la Buvette du stade de la Saussaz à Chailly) ;

Présidence UDC : M. Tal Luder

Membres : Mmes Caroline Buff, Susanne Lauber Fürst, Béatrice Tisserand
MM. Ihab Al Jundi, Denis Golaz, François Grand, Jörg Meyer, Roland Rimaz, Pierre-André Spahn

M. le Président ouvre la discussion.

M. Tal Luder (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

J'invite les membres de la commission, en cas d'intérêt ou s'ils souhaitent visiter pour avoir plus d'informations, de me le faire savoir rapidement afin que je puisse m'organiser. Merci.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

9.3. No 27/2020 relatif à la fixation du taux d'activité, à la rétribution et aux indemnités diverses de la Municipalité pour la législature 2021 – 2026. (Date de la commission : jeudi 14 janvier 2021 à 19 h. 00, à la Buvette du stade de la Saussaz à Chailly) ;

Présidence ML : M. Alexandre Staeger

Membre : Mmes Valérie Calderini, Anne Saito, Bibiana Streicher
MM. Christian Bécherraz, Nicolas Büchler, Claude-Pascal Gay, Roland Rimaz, Benoît Ruchet, Bernard Tschopp

La discussion est ouverte.

M. Claude Pascal Gay (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs

En complément à ce préavis, je prie la Municipalité de bien vouloir transmettre aux commissaires, au moins une semaine avant la commission, les documents suivants, pour les 5 communes comparées :

- Nombre de conseillers municipaux.
- Copie du compte 101, Municipalité, donc des différents comptes municipaux, différents comptes des communes.
- Règlement de la caisse de pension de la Municipalité de chaque commune.
- Ainsi que pour la commune de Montreux, les règlements 1977 et 2016 des pensions de retraite des membres de la Municipalité.

Merci.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

9.4. No 29/2020 relatif à la reconnaissance de l'intérêt public régional et à l'adoption du principe d'une participation financière de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL) au projet de sécurisation et de rénovation du Centre des Congrès et d'Exposition, à Montreux. (Date de la commission : jeudi 11 février 2021 à 18 h. 30, dans un lieu qui reste à fixer selon les mesures sanitaires en vigueur).

Présidence SOC : M. Nicolas Büchler

Membres : Mmes Geneviève Brunner, Anne Saito
MM. Claude-Pascal Gay, Emmanuel Gétaz, Mario Gori, Yanick Hess, Pablo Menzi, Michael Samuelian, Bernard Tschopp

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

10. RAPPORTS-PREAVIS DE LA MUNICIPALITE

10.1. No 30/2020 relatif à la demande d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 40'000.– au maximum pour la poursuite de l'élaboration d'un Plan directeur des mobilités douces pour la Commune de Montreux et d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 100'000.– pour la mise en œuvre de mesures prioritaires de son volet réseaux cyclables, à la réponse au postulat de M. Olivier Gfeller demandant d'entreprendre une étude sur les possibilités de développer les cheminements cyclistes sur l'axe est-ouest de notre commune et à la réponse au postulat de M. Florian Chiaradia « Pour une stratégie de développement de la mobilité douce ». (Date de la commission : mardi 5 janvier 2021 à 19 h. 00, à la salle VIP du Centre Omnisports du Pierrier à Clarens) ;

Présidence PLR : M. Yanick Hess

Membres : Mme Bibiana Streicher

MM. Jonathan Al Jundi, Florian Chiaradia, Arnaud Grand, Murat Karakas, Romain Pilloud, Roland Rimaz, Vincent Tschopp, Lionel Winkler

M. Florian Chiaradia (les Verts)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

C'est avec satisfaction qu'à l'instar de mes collègues Vertes et Verts, j'ai pris connaissance de ce rapport préavis.

2008, pour le postulat de M. Gfeller, 2017 pour celui de votre serviteur, c'est long, sans doute trop pour donner suite à ces demandes. Nous tenons néanmoins à rendre hommage à cette Municipalité pour s'être sérieusement attelée à ce dossier.

Que retenir de ce rapport-préavis ? Des mesures concrètes, adaptées au territoire montreusien, basées sur une vision tant macro que micro des aménagements réalisés. Des aménagements généralement simples, relevant du bon sens, qu'il fallait prendre une fois le temps d'analyser dans leur ensemble.

Il en ressort une étude détaillée, présentant des axes structurants de la mobilité douce et les aménagements possibles pour rendre praticables et fluides ces dits axes.

Complément indispensable également, le parcage, le tout servant de base solide à un plan directeur communal des mobilités douces qui reste à formaliser en votant ce préavis.

Montreux sera désormais nantie d'une trame de base d'actions concrètes pour la mobilité douce.

Reste encore à le concrétiser sous la forme d'un plan directeur, l'enjeu désormais sera sa mise en œuvre avec les moyens financiers décrits dans les conclusions.

Le statut de la présente étude, son utilisation et son processus de mise en place, constituent un second point d'attention, à savoir comment ces conclusions seront concrétisées.

Exemple : l'aménagement de la rue du Casino terminée cette année, le rapport préconise des mesures aucunement réalisées dans ce cas précis.

S'agit-il uniquement d'une malheureuse conjonction temporelle ? Comment ce rapport sera utilisé par les services et à quel niveau ?

Il serait intéressant d'en savoir plus sur la façon dont la Municipalité envisage le processus de mise en œuvre de ces propositions, en l'état actuel et lorsque le plan directeur sera finalisé.

Vous l'aurez compris, nous nous réjouissons de ce rapport-préavis, en espérant que vous lui ferez également un accueil chaleureux.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

10.2 No 31/2020 relatif à la création d'un fonds de soutien et de relance en faveur des institutions et des événements montreusiens suite à la pandémie de COVID-19 ; à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif d'au maximum CHF 2.5 millions, sous réserve de la déduction des montants liés aux institutions et aux manifestations culturelles et sportives, portés au budget 2020 mais non utilisés, ainsi que d'un prélèvement sur la provision « participation à des sociétés ou des manifestations à caractère public », compte 9281.180 ; à la réponse au postulat de M. Nicolas Büchler « Sociétés locales et COVID-19 : comment limiter la casse? » ; à l'octroi de subventions pour 2021 en faveur de trois manifestations impactées par le COVID-19 en 2020 (Montreux Acrobatics, Montreux Art Gallery et Montreux Trail). (Date de la commission : mercredi 6 janvier 2021 à 19 h. 00, à l'Aula de l'Etablissement primaire et secondaire de Montreux-Est, Rue de la Gare 33, à Montreux).

Présidence SOC : M. Jonathan Al Jundi

Membres : Mmes Jessica Ruedin, Laurence Siervo
MM. Claude-Pascal Gay, Emmanuel Gétaz, Ahmad Jahangiri lahigani,
Tal Luder, Benoît Ruchet, Domenico Silleri, Lionel Winkler

Mme Jessica Ruedin (les Verts)

Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Municipaux,
Chères et chers collègues,

Le groupe des Verts reconnaît l'utilité et l'importance de la création d'un fonds de soutien pour les acteurs du monde culturel et associatif au sens large. En effet, la pandémie de covid-19 continue de faire planer l'incertitude sur l'édition 2021 de bon nombre de manifestations.

Dès lors, un soutien financier public semble incontournable pour planifier avec un tant soit peu de sérénité ces événements dans le contexte actuel, voire, dans certains cas, d'en garantir la survie même.

En ce sens, la création d'un fonds de soutien est un outil approprié, permettant de réagir rapidement et efficacement aux besoins du terrain. Toutefois, les règles d'utilisation de ce fonds telles que décrites dans le préavis demeurent floues et sujettes à interprétation.

Au vu de l'importance de l'enveloppe financière en question – quelque 2.5 millions tout de même – le groupe des Verts est d'avis que l'attribution des montants prélevés sur ce fonds ne devraient pas être de seule compétence municipale. La mise en place d'une commission municipale consultative, au minimum, devrait être étudiée et discutée en séance de commission. En vous remerciant de votre attention.

M. Yanick Hess (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

L'arrivée de ce préavis doit être considéré comme l'achat d'une grosse bouée de sauvetage. Tout le monde la voit, mais personne n'a envie de dire qu'il coule et en a besoin. Les règles fixées par notre exécutif spécifient bien le cadre, et le financement repose aussi sur les économies réalisées cette année lors du non-déroulement de certaines activités. Néanmoins, la taille de la bouée est très conséquente, et ferait certainement des envieux dans certaines grosses communes.

Nous ne pouvons pas occulter les retombées économiques pour la région de nos grosses manifestations s'élevant à plus de 100 millions. Alors qu'un grand Hôtel a

fermé provisoirement en cette fin d'année, nous comprenons vite les enjeux de la survie indispensable de nos manifestations pour l'équilibre financier de notre commune.

L'aspect du financement et de la pérennité de ce projet devra être étudié par la commission.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

11. DÉVELOPPEMENT(S) DES MOTIONS ET DES POSTULATS

11.1 Motion de M. Tal Luder et M. Sébastien Giovanna « Pour un règlement relatif à la gestion des procédés de réclame sur le territoire de la Commune de Montreux ».

M. Tal Luder (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Suite au constat de l'encombrement de certains de nos trottoirs, dont la Grand-Rue est un exemple emblématique, par divers procédés de réclame (p. ex. des chevalets ou des affiches sur pied) et aux désagréments que ces dispositifs peuvent provoquer aux piétons lorsqu'ils sont mal placés, je me suis adressé à la municipalité au mois de janvier 2020, afin d'obtenir un exemplaire du règlement régissant ces différentes formes de publicités. J'ai précisé lors de ma demande que si l'objet n'était pas de la compétence de la commune mais de l'ASR (Association Sécurité Riviera) de bien vouloir me le confirmer. Je vous lis la réponse précise de la municipalité, que je remercie au passage pour son travail de recherche (réponse reçue de Mme Fanny GREC, secrétaire municipale adjointe).

"Après avoir consulté plusieurs services communaux, ainsi que notre juriste, nous vous apportons les éléments de réponse suivants :

- Tout d'abord, nous relevons que l'ASR ne dispose d'aucune compétence en matière de procédés de réclame. La Commune assume seule la gestion des procédés de réclame sur son territoire. La matière n'est donc pas traitée dans le règlement général de police de l'ASR (RGPi), mais peut – cela n'est pas obligatoire – faire l'objet d'un règlement du Conseil communal (v. art. 18 de la loi du 6 décembre 1988 sur les procédés de réclame, LPR), voire de prescriptions ou de directives municipales réglant certains points particuliers.
- Actuellement, il n'existe aucun règlement du Conseil communal régissant la matière. En effet, le règlement communal du 30 janvier 1974 sur les procédés de réclame a été rendu caduc par l'adoption de la loi sur les procédés de réclame du 6 décembre 1988 (LPR ; RSV 943.11)."

Lors de la séance du conseil communal du 7 octobre 2020, notre collègue du groupe PLR M. Sébastien GIOVANNA déposait son postulat avec pour titre "Pour une commune de Montreux sensible aux inégalités frappant les personnes handicapées" que nous avons voté ce soir. L'objet de son postulat traite principalement du cheminement sans encombres à travers l'espace public et aborde plus particulièrement la problématique des stores descendus trop bas par certains commerçants le long de la Grand-Rue. Le rapport mentionne également le placement

parfois problématique du mobilier de réclame. Ainsi que nous pouvons le lire au travers du texte, il y a une distinction à faire entre la construction immobilière et le mobilier qui peut être installé de manière temporaire.

Cette motion propose donc de confier à la municipalité la tâche d'édicter un règlement, actuellement inexistant, régissant les procédés de réclame sur tout le territoire de la commune en tenant compte des spécificités de Montreux, et de le faire ensuite étudier et amender si nécessaire par la commission communale qui en sera chargée.

La demande n'entre pas en conflit avec le postulat accepté de M. GIOVANNA étant donné qu'il sera limité au mobilier de réclame. Cela permettra à la municipalité de se concentrer d'une part sur le cheminement dans l'espace public selon les recommandations VSS, et d'autre part sur les procédés de réclame uniquement, et en tenant compte de certaines spécificités de notre ville.

Afin d'agir plus efficacement et plus rapidement, je propose au conseil de discuter au préalable de la possibilité, ainsi que le dispose l'article 104 lettre b) de notre règlement, de prendre en considération la motion ce soir et de la renvoyer directement à la municipalité sans passer par une commission intermédiaire. Comme dit auparavant, une commission ad hoc statuera de toute façon lorsque la municipalité nous présentera son projet de règlement.

Si cette manière de procéder ne convient pas à la majorité du conseil, alors je demande que cette motion soit transmise à une commission pour étude et rapport.

Je vous remercie pour votre écoute.

M. le Président

Pour la bonne forme je vais vous faire lecture de l'article 104 al. 2 mentionné par M. Luder :

Art. 104 Procédure – Traitement

1 Après avoir entendu l'auteur de la proposition, la Municipalité et le président sur la proposition, le Conseil statue immédiatement après délibération.

2 Il peut soit :

- a) renvoyer la proposition à l'examen d'une commission chargée de préavisier sur la prise en considération et le renvoi à la Municipalité, si cinq membres le demandent ;*
- b) prendre en considération immédiatement la proposition et la renvoyer à la Municipalité, éventuellement assortie d'un délai particulier.*

M. Luder, selon ma compréhension du règlement, si le Conseil refuse de renvoyer votre motion directement à la Municipalité, cela voudra dire que votre motion sera purement rejetée et qu'il vous faudra la redéposer afin qu'elle soit transmise à une commission.

M. Tal Luder (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

C'est pour cela que je demande une concertation du Conseil au préalable, parce que la finalité serait que, si procéder de cette manière-là ne convient pas, je redéposerai immédiatement une autre motion, mais avec le même titre en demandant le renvoi en commission. Cela reviendrait au même, mais c'est pour cela que je demande l'avis du Conseil pour savoir si cette manière de procéder convient ou s'il est préférable de faire

comme d'habitude, avec le soutien de 5 personnes et le renvoi de ma motion à une commission. Les deux solutions me conviennent.

M. Yanick Hess (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Effectivement le règlement permet de faire cette démarche et, à mon avis, cela devrait être utilisé dans un cas très urgent, ce qui n'est pas le cas dans cette situation-là.
Pour ma part je préfère que nous prenions en considération ou pas la motion, dans le sens où nous désignerons une commission au prochain Conseil, que de risquer un vote pour renvoyer cette motion à la Municipalité et que ce soit refusé, ce qui ne ferait que rallonger cette séance.

M. Olivier Blanc (les Verts)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Je comprends l'idée de notre collègue M. Luder, mais cela ne me paraît pas très sensé. Parce que si nous demandons à la Municipalité de faire un règlement, il faudrait quand même que le Conseil donne quelques instructions de ce qu'il attend comme règlement. Cela me paraît très flou de dire "Faites un règlement", mais pour écrire quoi ?
Dans ce sens-là, je demande le renvoi en commission et sauf erreur, si nous sommes 5 conseillers à le soutenir, cette motion partira en commission, ou du moins c'est comme cela que je comprends le règlement.
Je vous invite à renvoyer cette motion en commission pour que la Municipalité soit informée de ce que nous attendons d'elle.

M. Alexandre Staeger (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Je vais dans le sens de ce que vient de dire M. Blanc et je demande également le renvoi en commission. Je précise que cela peut se faire contre l'avis du motionnaire, nous sommes déjà deux à demander le renvoi de la motion, il ne manque plus que trois personnes.

M. Tal Luder (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Pour moi il n'y a aucun problème, le but est d'édicter un règlement. Je voulais éviter de perdre « 2 mois » étant donné qu'il n'y a pas de prochain Conseil, pour permettre à la Municipalité de déjà travailler sur ce règlement, parce qu'elle sait parfaitement ce qu'il y a à faire, car tant que le Conseil ne valide pas un règlement, il n'entre pas en vigueur, mais c'est de sa compétence de le présenter.
Réglementer les réclames avec tout ce qui a été dit dans le postulat de M. Giovanna que vous avez largement accepté concernant « les inégalités pour les personnes en situation de handicap » cela me paraissait évident, mais cela me convient, je demande le renvoi en commission.

Cette motion est renvoyée à une commission qui sera nommée lors du prochain Conseil.

11.2 Postulat de M. Joe Filippone : « Pour un nouvel aménagement de la Grand-Rue, concerté et durable » ;

M. Joe Filippone (PLR)

Monsieur le Président, Chers collègues, Mesdames et Messieurs,
Lors de la première vague de cette crise du COVID, qui malheureusement se prolonge, la Municipalité décidait de faciliter temporairement, l'aménagement provisoire de terrasses.

À la suite de cette mesure, un grand nombre de terrasses provisoires ont été installées un peu partout dans la commune et force est de constater que ces aménagements ont véritablement répondu à un besoin et non seulement par les places compensatoires qu'elles ont apportés aux exploitants, mais également en qualité de vie pour les habitants de Montreux et de ses visiteurs.

C'est à la Grand-Rue, qui est l'artère principale de Montreux, que le plus grand nombre de terrasses provisoires se sont réalisées et quasiment du jour au lendemain, les surfaces empruntées à la route cantonale, ont été mises à disposition des restaurateurs qui ont saisi l'opportunité pour aménager un prolongement extérieur de leurs établissements et potentiellement des espaces de déambulation plus généreux.

Ces aménagements ont été autorisés et réalisés dans l'urgence, mais cette situation tout à fait exceptionnelle, s'est avérée comme une « preuve du besoin ». Cet été les terrasses été très fréquentées et si la fermeture des restaurants n'avait pas été imposée comme on le sait, la version « véranda » aurait certainement contribué à créer une atmosphère festive en ville, pour cet hiver. Il est vraisemblable que le jour où ces installations provisoires devront être démontées, elles manqueront.

Les enclaves plus ou moins importantes, non exploitées et situées entre les différentes terrasses offrent un véritable potentiel d'aménagements d'espaces plus généreux et conviviaux pour les piétons, qui a retenu mon attention, mon imagination. Force est de constater que la diminution de la largeur disponible « auparavant » pour la circulation, ne pose vraisemblablement que peu ou pas de problème.

Aujourd'hui, il n'est certainement pas prioritaire de repartir sur un grand projet intégrant le quai de la Rouvenaz, mais c'est le moment de reprendre les études pour un aménagement de la Grand-Rue, concerté et durable. Le tronçon situé entre l'Eurotel et l'entrée du parking du Marché Couvert, doit être repensé.

En février 2015, le préavis 03/2015 pour le financement des études du « projet de réaménagement des Jardins de la Rouvenaz » était à l'ordre du jour et en raison d'un nombre élevé de voix discordantes, la Municipalité décidait finalement de le retirer.

Parmi les différentes études réalisées, des ateliers participatifs avaient été organisés et c'est ici la synthèse de ces ateliers qui m'intéresse. Je suis convaincu que l'on y trouvera des réflexions et des souhaits spécifiques à l'aménagement de la Grand-Rue. Pour terminer, j'aimerais souligner ou rappeler, que la Grand-Rue est située à quelques mètres du lac et qu'elle doit être mise en relation avec le magnifique paysage qu'offre cette situation exceptionnelle. Cette Avenue doit bénéficier d'aménagements

plus appropriés de l'espace urbain en y apportant, entre autres, plus de transparence et de liaisons au niveau de sa relation avec les quais.

Au terme de ce développement, je sollicite le renvoi en commission pour étudier l'opportunité de prendre les mesures suivantes :

- **« Ressortir du tiroir » tous les éléments et réflexions du projet « les jardins de la Rouvenaz » qui pourraient concerner la Grand-rue.**
- **Faire un bilan critique et concerté de toutes les exigences et les besoins, pour permettre l'établissement d'un cahier des charges et d'un projet d'intention, qui devra être approuvé par notre conseil**

En conclusion, je vous remercie de votre attention et j'invite le Conseil Communal à soutenir le renvoi de ce postulat à une commission.

Ce postulat est renvoyé à une commission qui sera nommée lors du prochain Conseil.

12. DÉVELOPPEMENT DES INTERPELLATIONS ET RÉPONSES DE LA MUNICIPALITÉ

- Réponse à l'interpellation de M. Romain Pilloud : « Quelle suite démocratique pour le projet d'agglomération ? »

M. Pilloud est satisfait de la réponse.

- Réponse à l'interpellation M. Olivier Müller : « Coronavirus : Quelles mesures pour soutenir l'économie montreusienne ? »

M. Olivier Müller (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers,

Je remercie la Municipalité pour sa réponse détaillée. Je suis conscient qu'il sera difficile de contenter tous les acteurs de l'économie montreusienne dans cette crise.

La réponse municipale signifie clairement que les terrasses seront maintenues pour l'été 2021 et je m'en réjouis. La création du fond de soutien pour assurer les événements montreusiens est également une excellente nouvelle.

Le seul bémol que je vois concerne l'aide à certaines entreprises privées. Tandis que les institutions sportives, culturelles et villageoises et les événements montreusiens pourront bénéficier d'aide directes avec le vote de ce soir, il n'est pas prévu d'aide pour les entreprises privées pour lesquelles les mailles du filet sont trop larges, qu'il s'agisse des mailles du filet fédéral, du filet cantonal et maintenant si la motion est prise en considération, du filet communal. Je parle par exemple des cas de rigueur qui sont ouverts uniquement aux entreprises ayant subi une perte supérieure à 40% de leur chiffre d'affaire annuel. Cela signifie que les entreprises qui se sont dépatouillées, débrouillées, débattues et démenées pour limiter leurs pertes à moins de 40% ne recevront pas d'aide. Je parle également des entreprises pour qui les mesures figurant tant dans la réponse à cette interpellation que dans le fond covid voté ce soir seront sans effet, simplement parce que leur business n'est pas lié à l'événementiel montreusien.

L'arrosage automatique avec des aides à fond perdus à coup de millions comme cela s'est voté à Lausanne ou à Vevey ne me semble surtout pas être la voie à suivre au vu de l'état de nos finances. Il ne s'agit pas d'ouvrir la boîte de Pandore, non, il ne faut

pas. Les mesures prises à Yverdon, avec la création d'un fond d'aide de secours subsidiaire ou à Nyon, avec des ouvertures dominicales pour les petits commerces, sont intéressantes. La voie choisie par la Municipalité me semble aller dans la bonne direction, même si, comme toutes les autres voies possibles, elle reste tributaire des conditions sanitaires futures et des aides fédérale et cantonale encore à venir, deux éléments que personne ne maîtrise à ce jour.

Aider les entreprises privées tout en garantissant de ne pas accroître le déficit communal relève de la quadrature du cercle et je n'ai nullement ici la prétention de détenir la solution, sinon j'aurais agi par voie de motion. Je suis satisfait avec la réponse Municipale, à ceci près qu'il reste peut-être encore à resserrer un petit peu les mailles du filet.

En reprenant un extrait du texte de la réponse Municipale, je vous propose, mesdames et messieurs les conseillers, la résolution suivante :

« Le Conseil communal soutient pleinement la Municipalité dans sa volonté d'œuvrer en pleine subsidiarité et de manière complémentaire aux mesures décidées par d'autres autorités ».

Je vous remercie.

M. le Président ouvre la discussion sur cette résolution.

M. Tal Luder (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Pourrions-nous avoir des précisions sur le terme d'autorités subsidiaires ?

M. Emmanuel Gétaz (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je suis très surpris de cette proposition qui arrive en fin de séance et qui propose des concepts qui sont très compliqués et subtils.

La question de la subsidiarité, par exemple, je ne la défends pas forcément, je pense que parfois il faut, et c'est exactement l'objet de la motion que j'avais déposée et que vous avez accepté ce soir, parfois prendre le leadership.

Pour moi, voter en fin de séance comme cela un concept aussi général, mais qui a aussi, derrière lui, des conséquences importantes, notamment cette question de subsidiarité que je ne peux pas soutenir.

Je suis étonné de la démarche qui est entreprise ici, l'on m'a accusé tout à l'heure de faire de la récupération, j'ai passé des mois à travailler sur un sujet et je n'étais pas en train de faire de la récupération et là, franchement, pour moi cela arrive en fin de séance, nous arrivons proche des élections et cela pour moi c'est un peu de la récupération.

M. Laurent Wehrli Syndic

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers, Mesdames et Messieurs, Chers collègues,

J'entends la proposition de résolution et je n'ai pas forcément besoin de la commenter, ni de m'y opposer au nom de la Municipalité, puisqu'elle remercie la Municipalité et qu'elle fixe un principe que je dirais cardinal dans la position de la Suisse, à savoir le fédéralisme et le lien avec les décisions cantonales et fédérales.

Oui monsieur Gétaz, vous avez sans aucun doute raison, nous nous devons d'être leaders. Je me permets de dire ici que le contact que nous avons eu avec les grands événements montreusiens depuis fin février, dès le début de la crise, a permis de

prendre un certain nombre de mesures et de rassurer ces gens dans toutes les séances que nous avons eues avec eux.

Vous le savez, nous avons beaucoup travaillé ensemble avec ces différents partenaires, ce qui nous a permis d'avancer.

M. Müller, le fait est que je dois quand même le dire ici, et comprenez bien la façon dont je le dis, heureusement que toutes les entreprises montreusiennes n'ont pas eu une année catastrophique, nous devons être très attentifs et précis dans ces questions d'aides. Quant aux questions du droit à une aide pour les cas de rigueur, oui vous avez raison il est limité à une perte de plus de 40% du chiffre d'affaires. Il y a aussi une volonté, au niveau fédéral et cantonal, les députés qui sont dans la salle pourront aussi compléter l'information avec les décisions qu'ils ont prises cette semaine, ce qui va enfin permettre de pouvoir utiliser l'argent décidé au niveau fédéral.

Je ne peux qu'encourager le fait que nous avançons pas à pas, en regard des besoins réels et je me permets d'insister des besoins réels, là aussi notamment avec les commerçants, avec les milieux industriels, nous sommes en contact très étroit, ceux qui sont par exemple au bénéfice d'un DDP ont reçu des aides particulières à ce sujet-là, ceux qui ont des loyers aussi.

Je crois que c'est vraiment l'addition de ces différentes mesures, dans une volonté un peu française de « fine-tuning », donc de réglage fin qui doit nous permettre de pouvoir avancer dans la bonne gestion de l'argent public qui nous est confié et avoir comme objectif encore une fois de ne laisser personne au bord du chemin et je peux vous assurer que c'est la volonté de la Municipalité, depuis le début de cette crise. C'est ce qu'elle a fait tout au long de cette année et qu'elle entend poursuivre, notamment, avec les outils que vous donnerez ou pas via les décisions du Conseil communal.

M. Olivier Müller (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je suis navré d'avoir créé un psychodrame en fin de soirée, je ne fais que reprendre la page 2 sur 4 de la réponse de la Municipalité, je cite « *Le principe cardinal a été et demeure d'œuvrer en pleine subsidiarité et de manière complémentaire aux mesures décidées par d'autres autorités.* », je ne fais que citer la réponse de la Municipalité, je suis favorable à cet état de fait, mais au vu des réactions je vais retirer ma résolution.

Interpellation de M. Jean-Marc Forclaz

« Pour que le conseil communal dispose d'une vision financière à moyen et long terme ».

M. Jean-Marc Forclaz (PLR)

Monsieur Le Président Chers collègues,

Force est de constater que les perspectives économiques pour notre commune sont pour le moins sérieusement remises en cause.

- La pandémie et ses effets en cascade sur tous les secteurs liés au tourisme et services associés.
- L'annulation du PGA et ses effets sur tous les secteurs de la construction.
- L'interruption ou la réduction d'activité du 2M2C dont les travaux tomberont en pleine reprise économique et dont le retard d'une année par rapport au calendrier initial va nous coûter très cher.
- Le budget 2021, voté ce soir, largement déficitaire, malgré des économies dans plusieurs secteurs et pour lequel, cerise sur le gâteau, la commission des finances nous annonce sous point 8 de son rapport, que nous nous approchons du plafond d'endettement ou même qu'un risque existerait de le dépasser.

Pendant ce temps notre conseil continue son train-train mensuel. Nous débattons tour à tour de préavis divers, pour des travaux, des équipements, de nouvelles aides ou subventions, de nouvelles participations financières à des actions ou labels et bien d'autres sujets encore.

Pour beaucoup de ces sujets, examinés individuellement, très souvent, les arguments positifs ne manquent pas et savent convaincre, chaque mois, une majorité de notre conseil. Il est en effet difficile de voter contre des travaux ou acquisitions présentés comme nécessaires ou une nouvelle aide à un club sportif ou une association culturelle par exemple... ces décisions si « sympathiques » aujourd'hui nous entraînent irrémédiablement vers des décisions extrêmement désagréables demain, car le trou se creuse.

Nous, conseil communal, organe décisionnel, sommes responsables de cette situation financière. Nous sortons d'une période d'opulence alimentée par une économie saine et quelques recettes fiscales « miraculeuses » sous formes d'impôts de successions il y a environ 15 à 20 ans, que tout le monde ou presque a oublié et qui se chiffraient si ma mémoire est bonne au total à plus de 150 millions de CHF.

Le temps de l'euphorie et de l'opulence est malheureusement terminé, aujourd'hui notre conseil doit avoir le courage, et surtout disposer des connaissances nécessaires, pour être à même de concentrer nos ressources sur les objets prioritaires, ceux qui assureront demain le retour vers des jours meilleurs.

Pour faire, aujourd'hui déjà, les bons choix qui éviteront de lourds sacrifices demain, notre conseil doit disposer d'une vision à long terme.

Mes questions à la Municipalité sont par conséquent les suivantes :

- 1) Quels outils internes la Municipalité a-t-elle prévu de mettre en place, pour planifier de manière prévisionnelle son budget sur le moyen et long terme, minimum 3 à 5 ans ?
- 2) La Municipalité a-t-elle prévu de présenter à notre conseil une telle prévision budgétaire à moyen et long terme ?
- 3) La Municipalité est-elle disposée à présenter à notre conseil un calendrier des préavis qu'elle juge indispensables dans les 3 à 5 ans à venir, y compris engagements déjà pris. Si oui quand ?
- 4) Quelles mesures compte prendre la Municipalité pour résoudre le problème du risque de dépassement du plafond d'endettement ?

Les questions susmentionnées impliquant une concertation entre les membres de la Municipalité je suppose qu'une réponse écrite ultérieure est plus appropriée.

Je vous remercie pour votre attention.

M. Olivier Gfeller, Municipal

Nous répondrons par écrit à l'interpellation de M. Forclaz.

Interpellation de M. Tal Luder (UDC)

« Disponibilité des salles de la MQJ8 durant la période de crise sanitaire »

M. Tal Luder (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

En raison de la situation sanitaire, la Maison de Quartier Jaman 8 a fermé son dispositif "Secteur pour tous" et annulé tous les événements programmés jusqu'à nouvel avis. Le dispositif "Centre de loisirs" et l'APEMS restent cependant ouverts. La MQJ8

dispose également de 7 salles faisant partie du secteur pour tous et destinées à la location pour des activités, des événements, des cours ou encore des réunions. À ce jour, le Conseil d'État admet certaines exceptions concernant les rencontres de plus de 5 personnes. Sont autorisées entre autres :

- les Assemblées législatives aux niveaux fédéral, cantonal et communal, et celles des commissions parlementaires et groupes politiques;
- les Assemblées de partis politiques locaux visant à désigner leurs candidats pour les élections communales 2021, ainsi que les assemblées de communes visant à informer la population sur ces élections (limitées à 30 personnes).

Les groupes politiques pourraient donc entre autres tenir leurs séances de préparation pour le conseil communal dans l'une de ces salles en tenant compte des mesures sanitaires à appliquer. Cela serait d'autant plus souhaitable vu les diverses décisions du Conseil fédéral qui se suivent et ne se ressemblent pas concernant les horaires et les ouvertures des établissements publics (p. ex. les restaurants ou les hôtels) au sein desquels les groupes peuvent éventuellement se réunir en temps normal. Dès lors, je pose les questions suivantes à la municipalité :

- Est-il possible de mettre gratuitement à disposition des groupes politiques les salles précitées afin qu'ils puissent travailler dans les meilleures et les moins onéreuses conditions possibles dans le cadre de leur mandat de conseillers au service de la commune ?
- La municipalité pourrait-elle modifier le règlement de la MQJ8 ou admettre des exceptions afin de tenir compte désormais d'un cas de figure exceptionnel tel que celui que nous vivons actuellement (cf. COVID-19) concernant les activités des groupes politiques au Conseil communal ?

Je remercie par avance la municipalité pour le développement de sa réponse.

M. Caleb Walther, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers communaux, Chères et chers collègues, Monsieur l'interpellateur,
La Municipalité va répondre oralement et sans psychodrame à vos deux questions :

- Est-il possible de mettre gratuitement à disposition des groupes politiques les salles précitées afin qu'ils puissent travailler dans les meilleures et les moins onéreuses conditions possibles dans le cadre de leur mandat de conseillers au service de la commune ?

Non, la Municipalité rappelle au besoin que la mise à disposition des salles de Jaman 8 sont soumises à diverses contraintes. Il s'agit notamment des heures d'utilisation du bâtiment qui ne sont pas compatibles avec les durées usuelles des séances de groupes politiques.

Il ne s'agit pas d'une mauvaise volonté de la part de la Municipalité, mais d'une exigence de protéger au mieux nos collaboratrices et collaborateurs concernés. Ces personnes sont déjà fortement sollicitées par le surcroît de travail imposé, au quotidien, pour juguler au mieux la pandémie en cours.

- La municipalité pourrait-elle modifier le règlement de la MQJ8 ou admettre des exceptions afin de tenir compte désormais d'un cas de figure exceptionnel tel que celui que nous vivons actuellement (cf. COVID-19) concernant les activités des groupes politiques au Conseil communal ?

Non plus, pour les raisons évoquées précédemment. La Municipalité rappelle qu'elle a déjà mis à disposition diverses autres salles adaptées aux contraintes sanitaires actuelles, lorsqu'elles étaient disponibles. Il s'agit, par exemple, de la salle VIP du Pierrier, des salles de gym, la salle polyvalente du collège de Rambert. Ces salles peuvent en effet bien plus facilement être mises à disposition. Du reste, à notre connaissance, des locaux communaux ont été loués par le groupe politique de M. l'interpellateur.

Il apparaît par ailleurs intéressant que les groupes politiques soutiennent l'économie locale, par exemple en utilisant les salles disponibles dans nos hôtels et restaurants.

Si le problème devait être financier, la Municipalité estime qu'il appartient à votre Autorité d'envisager, au besoin, la prise en charge des éventuels surcoûts de location de salles adaptées aux contraintes actuelles. Le cas échéant, il appartiendrait au Conseil communal de voter un crédit complémentaire pour cela.

M. le Président

M. Luder est-il satisfait de la réponse ?

M. Tal Luder (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Non, je ne suis pas satisfait ; en effet nous avons loué une salle, c'était pour tenir notre AG dans le cadre de la désignation des candidats à la Municipalité et la salle VIP nous a été louée à 50.- pour 4 heures. Lorsque nous avons tenu notre séance de groupe ce lundi, il nous a été proposé uniquement la buvette de la Saussaz où nous avons payé deux fois plus cher. Je ne comprends pas qu'il y ait un tarif différencié et lorsqu'il s'agit de louer une salle, il n'y a aucun problème pour le personnel, pour rester sur place. Je ne vois pas pourquoi la maison de quartier de Jaman ne pourrait pas faire une exception pour notre travail de conseillers, je ne demande pas pour le travail des partis, mais du conseiller, de la préparation des séances pour ce même Conseil qui a voté les 14 millions pour la maison de quartier de Jaman et qui a fait en sorte qu'elle sorte de terre et qu'elle puisse être exploitée.

M. Caleb Walther, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Monsieur l'interpellateur vos propos sont faux, premièrement les deux salles ont été facturées 50.- à votre parti.

Deuxièmement, sans aller dans les détails de l'exploitation de ces différentes salles, simplement vous rappeler que pour les salles des infrastructures sportives, par exemple la salle VIP du Pierrier ou la Buvette de la Saussaz, des concierges sont présents plus tard, parce qu'il y a en parallèle déjà des activités sportives.

Il est évidemment beaucoup plus compliqué de maintenir une salle ouverte, à plus forte raison tout un bâtiment comme celui de Jaman 8, en attendant que des groupes aient fini. C'est pour ces raisons d'exploitation qu'à chaque fois nous avons proposé d'autres salles que celle de Jaman 8.

Ces salles sont, par ailleurs, régulièrement utilisées par les commissions du Conseil communal à satisfaction, nous estimons avoir mis en place les conditions d'accessibilité à ces salles.

M. Tal Luder (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je prends acte de vos réponses. Concernant le prix, oui c'était deux fois 50.-, mais la première fois c'était pour 4 heures et la deuxième à la Buvette de la Saussaz c'était pour 2 heures, donc cela fait bien deux fois plus cher.

Interpellation M. Vincent Haldi (ML)

PGA : Etablissement des zones réservées, où en est la procédure.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Ayant appris, que la Municipalité avait enfin approuvé l'établissement de zones réservées, afin de faire face aux conséquences pour le territoire montreusien de l'annulation du Plan Général d'Affectation PGA de 2017 par le Tribunal Fédéral en avril 2020, annulation intervenue il y a plus de huit mois déjà, et que les dites zones avaient été soumises au Canton pour approbation.

Je me permets de poser les questions suivantes à notre exécutif ;

1. Comment et par qui les zones réservées du territoire communal ont-elles été établies ?
2. La Municipalité a-t-elle pris conseil, juridiquement parlant, auprès d'experts en aménagement du territoire, extérieurs au Service de l'urbanisme de Montreux afin d'établir les dites zones ?
3. Sur quels critères précis, les zones réservées ont-elles été choisies.
4. A ce stade, la Municipalité a-t-elle connaissance des décisions du Tribunal Cantonal, concernant d'éventuelles possibilités d'aménagement du territoire de la commune dans l'attente d'un futur PGA ?
5. Notre exécutif, entend-il informer ce conseil, des échanges engagés auprès du Canton concernant l'établissement de ces zones réservées et plus largement des possibilités d'aménagement du territoire communal en l'attente d'un nouveau PGA ?

Je remercie la Municipalité des réponses, qu'elle voudra bien apporter à mes questions.

M. Neukomm, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, Monsieur l'interpellateur,

La Municipalité répond de la manière suivante à vos questions :

1. Comment et par qui les zones réservées du territoire communal ont-elles été établies ?

Les zones réservées ont été établies par la Municipalité via son Service de l'urbanisme.

2. La Municipalité a-t-elle pris conseil, juridiquement parlant, auprès d'experts en aménagement du territoire, extérieurs au Service de l'urbanisme de Montreux afin d'établir les dites zones ?

La Municipalité a pris conseil auprès de son avocat conseil et auprès du Département cantonal en charge de l'aménagement du territoire (DGTL).

3. Sur quels critères précis, les zones réservées ont-elles été choisies ?

Les zones réservées ont été établies sur la base des critères légaux fédéraux issus de la LAT et transcrites dans le plan directeur cantonal.

4. A ce stade, la Municipalité a-t-elle connaissance des décisions du Tribunal Cantonal, concernant d'éventuelles possibilité d'aménagement du territoire de la commune dans l'attente d'un futur PGA ?

Non, il y a très peu de jurisprudence en la matière malheureusement.

5. Notre exécutif, entend-il informer ce conseil, des échanges engagés auprès du Canton concernant l'établissement de ces zones réservées et plus largement des possibilités d'aménagement du territoire communal en l'attente d'un nouveau PGA ?

La Municipalité attend le rapport d'examen préalable du Département pour renseigner votre Conseil. Ce rapport a été envoyé au début du mois de novembre, l'accusé de réception de la DGTL a été reçu le 10 novembre et, dans cet accusé de réception, la DGTL nous confirme que le rapport a bien été déposé et qu'il sera réceptionné et retourné dans les délais légaux avec, ils l'espèrent, une plus grande rapidité, ce qui fait que, dans le pire des cas, nous devrions recevoir ce rapport début février. Suite à ce retour d'informations nous pourrions évidemment vous aviser beaucoup plus largement sur la teneur et les retours que le canton a fait sur notre projet de zone réservée.

M. Vincent Haldi (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je remercie la Municipalité pour ces réponses. Je me suis permis de l'interpeller parce que je crois me souvenir qu'elle s'était engagée à communiquer sur les procédures engagées d'ici la fin de l'année, c'est pour cela que j'ai posé ces questions.

M. Christian Neukomm, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Effectivement, nous avons fait une information il y a de cela deux Conseils, dans le sens où les zones réservées étaient en traitement auprès de la Municipalité. Le traitement s'est poursuivi, lors du mois d'octobre, et comme il n'y a pas d'informations supplémentaires, le travail réalisé ayant été envoyé, nous ne nous voulions pas refaire une communication au Conseil communal pour redonner les mêmes informations que nous venions de vous transmettre.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

13. AUTRES OBJETS S'IL Y A LIEU

M. le Président ouvre la discussion.

M. le Président

La parole n'étant pas demandée. La discussion est close.

En conclusion à cette dernière séance de l'année civile, je tenais à vous faire part de mon regret de ne pas avoir eu la possibilité de prévoir un moment de convivialité à l'issue de cette séance, en espérant que cela ne soit que partie remise et que la situation nous permette bientôt de pouvoir nous réunir dans des conditions acceptables.

Je remercie tous les conseillers ayant pris la parole ce soir de bien vouloir transmettre une version électronique de leurs interventions à notre secrétaire Madame Morier le

plus rapidement possible, mais au plus tard dans la semaine qui suit cette séance, conformément à l'article 33 alinéa 3 de notre règlement.

Je vous remercie de prendre vos bouteilles PET et de les jeter dans les containers prévus à cet effet et de jeter vos housses de protection.

Je vous prie de respecter les consignes suivantes pour la sortie de la salle :

- je prierai les personnes du public de sortir en premier ;
- la rangée qui se trouve à ma gauche sortira ensuite, suivie de la rangée du milieu, en commençant par les rangs du fond, puis celle de droite ;
- je vous remercie par avance d'éviter tout attroupement à la sortie du bâtiment.

Il est 21h12, M. Angelo Giuliano, Président, lève la séance.

La prochaine séance aura lieu le mercredi 3 février 2021, probablement dans cette même salle au 2m2c, Miles Davis Hall, Av. Claude-Nobs 5 à Montreux, mais le choix dépendra des règles sanitaires en vigueur à ce moment-là.

CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Le Président

La secrétaire

Angelo Giuliano

Céline Morier

Daniel Meillaud
Conseiller communal UDC
Rue du Théâtre 6 b
1820 Montreux

Montreux, le 20 novembre 2020

**Monsieur le Président du Conseil
Intercommunal du SIGE
Quai Maria-Belgia 18
Case postale
1800 VEVEY**

Démission au 31.12.2020.

Monsieur le Président du Conseil Intercommunal du SIGE

Par la présente, je vous informe que pour des raisons de santé, je me vois contraint, non sans regret, de diminuer mes activités politiques et donc de vous présenter ma démission de membre de la Commission de gestion du SIGE avec effet au 31 décembre 2020.

J'ai toujours eu à cœur de m'impliquer dans les projets du SIGE et vous remercie de ces moments très enrichissants.

En vous souhaitant bonne réception de la présente, je vous adresse, Monsieur le Président du Conseil Intercommunal du SIGE, mes respectueuses salutations.



Copie à : Monsieur le Président du Conseil communal de Montreux

Raphaël Corbaz
Av. de Collonge 24
1820 Territet
079 874 53 78
r.corbaz@hotmail.com

Territet, le 23.11.2020

Commune de Montreux
Président du Conseil Communal
Grand-Rue 73
1820 Montreux

Concerne: Démission du Conseil Communal et de la CoCoSI

Monsieur le Président,

Je me permets de vous écrire cette lettre pour vous faire part de ma décision de quitter l'organe législatif de notre commune ainsi que de la CoCoSI et cela dès réception de ce courrier.

Siéger au sein du Conseil Communal m'a permis de m'engager pour ma commune et défendre les intérêts de nos concitoyens selon mes convictions.

Aujourd'hui, mon environnement privé et professionnel ne me permet plus d'avoir cette responsabilité. Je vais devoir très fréquemment me rendre à l'étranger pour des séjours de plus ou moins longues durées.

En vous souhaitant le meilleur pour votre fin de législature, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes salutations les plus respectueuses.



Raphaël Corbaz

Prisca Gaillet
Escaliers de Baumes 4
1823 Glion

Monsieur
Angelo Giuliano
Président du Conseil Communal
Grand-Rue 73
1820 Montreux

Glion, le 1^{er} décembre 2020

Démission du Conseil Communal

Monsieur le Président,

Par la présente, je souhaite vous faire part de ma décision de mettre un terme à mon engagement au sein du Conseil Communal, avec effet au 31 décembre 2020.

C'est depuis 30 ans que j'ai le plaisir de siéger au sein du Conseil Communal de ma Commune d'adoption, et, ainsi d'y apporter ma modeste contribution aux réflexions et décisions qui s'associent à l'avancement de notre belle commune. J'ai toujours ressenti ceci comme une grande chance. Il me semble néanmoins que le temps est venu de laisser ma place à de nouvelles forces.

Je vous souhaite, ainsi qu'à toute l'assemblée, une bonne suite, des débats riches et constructifs, pour le bien de notre Commune et de ses habitants.

Je profite de cette missive, pour vous adresser, Monsieur le Président, ainsi qu'aux membres de ce Conseil mes bons vœux pour de belles fêtes et une Année 2021 sous de meilleurs hospices.

Prisca Gaillet



M. François Pochon
Ch. Bottai 3A
1822 Chernex

M. Angelo Giuliano
Président du Conseil communal
Commune de Montreux
Grand-Rue 73
1820 Montreux

Chernex, le 25 novembre 2020

Démission du Conseil communal

Monsieur le Président,

Par le présent courrier je vous fais part de ma démission avec effet immédiat du Conseil communal.

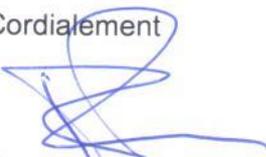
Les 7 années passées au sein de ce conseil m'ont permis de comprendre dans le détail le fonctionnement de notre politique communale.

Lors des multiples commissions permanentes et ad hoc, ou lors des nombreuses campagnes, j'ai eu la chance et le privilège de faire la connaissance d'un bon nombre d'entre vous ; des personnes intéressées à la cause politique, intéressantes de par leurs expériences, parfois trop bavardes, mais surtout dévouées pour notre Commune.

L'heure est venue pour moi de laisser ma place à de nouvelles forces vives qui sauront, j'en suis persuadé, capables de mener à bien leurs nouvelles missions.

Je vous souhaite à toutes et tous une bonne fin de législature, et surtout plein succès pour les années à venir dans la bonne gestion de notre Commune.

Cordialement



François Pochon

Marlise Rebetez
Avenue des Pléiades 6
1815 Clarens
079/237.44.02

1815 Clarens, le 7 décembre 2020

Au conseil communal de Montreux
A l'att. de Monsieur Angelo Giuliano
Président
Grand-Rue 73
1820 Montreux

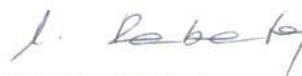
Démission du Conseil Communal

Monsieur Le Président,

Par la présente, je vous fais part de ma décision de mettre un terme à mon engagement au sein du Conseil Communal avec effet dès la prochaine séance.

Je vous remercie par avance d'en prendre bonne note.

En vous souhaitant le meilleur pour la suite, je vous présente, Monsieur Le Président, mes bonnes salutations.



Marlise Rebetez

Annexe : carte de membre électronique en retour

Le mercredi 9 décembre 2020 à 08:55:13 UTC+1, Morier Céline <celine.morier@conseilmontreux.ch> a écrit :

Bonjour Mesdames et Messieurs,

Vous avez assisté au sein du public à la dernière séance du Conseil communal de Montreux et nous vous remercions de l'intérêt que vous portez aux activités de notre assemblée.

Nous vous informons que, selon les nouvelles mesures cantonales (Arrêté du Conseil d'Etat du 2 décembre 2020 relatif à l'adaptation de certaines règles en matière communale dans le cadre de la lutte contre le coronavirus (COVID-19)), le public n'est plus autorisé à assister aux séances des conseils communaux.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette information et espérons vous revoir parmi le public lorsque les circonstances et les règlements en vigueur le permettront.

Nous vous adressons, Mesdames et Messieurs, nos meilleures salutations.

Céline Morier
Secrétaire du Conseil Communal de Montreux
Grand-Rue 73 - 1820 Montreux
Tél: 079/948 26 44
celine.morier@conseilmontreux.ch

De : Yerly Fabrice [mailto:fyerly_adm@yahoo.fr]
Envoyé : mercredi 9 décembre 2020 10:35
À : Morier Céline
Cc : commune@montreux.ch; Giuliano Angelo
Objet : Re: Séance du Conseil interdite au public

Bonjour Madame Morier, Monsieur le Président du conseil,
Merci pour votre message. En effet, je comprends que les récentes évolutions de la pandémie impliquent ce genre de décision pour limiter les risques sanitaires.

En revanche, ce que je ne comprends pas, c'est pourquoi une rediffusion en téléprésence n'est pas possible. Une simple webcam et la diffusion du canal audio lors des échanges permettrait aux citoyens intéressés par le conseil d'assister aux débats sans compromettre la santé de nos élus,

En espérant que cette proposition puisse avoir un écho auprès de notre commune, je vous adresse, Madame Morier, Monsieur le Président, mes meilleures salutations.

Fabrice Yerly
Rue industrielle 20
1820 Montreux

Le mercredi 9 décembre 2020 à 16:14:15 UTC+1, Angelo Giuliano <agiuliano@sunrise.ch> a écrit :

Bonjour M. Yerly,
Je vous remercie pour votre message et pour votre intérêt.

Pour ce qui est d'une retransmission (en direct ou pas) des débats de nos séances au Conseil communal de Montreux, cela est bien sûr faisable techniquement, mais il faudrait pour cela modifier le règlement de notre conseil afin que cela soit légalement possible (le règlement actuel ne le prévoit pas).

Si vous le souhaitez, je peux communiquer votre courrier électronique à l'assemblée lors du prochain conseil, cela suscitera peut-être des initiatives de la part de l'un ou l'autre des élus en vue de proposer une modification de notre règlement.

Merci de votre retour, j'espère pouvoir vous accueillir prochainement en présentiel lors de nos prochaines séances, en espérant que cela soit bientôt possible en fonction des mesures sanitaires décidées par nos autorités.

Je vous prie d'accepter, M. Yerly, mes meilleures salutations.

Angelo Giuliano
Président du Conseil communal de Montreux
angelo.giuliano@conseilmontreux.ch

De : Yerly Fabrice [mailto:fyerly_adm@yahoo.fr]
Envoyé : jeudi 10 décembre 2020 09:09
À : Angelo Giuliano
Cc : 'Morier Céline'; 'Grec Fanny'
Objet : Re: Séance du Conseil interdite au public

Bonjour Monsieur Giuliano,

Merci pour votre réponse rapide.

En temps normal, la diffusion des échanges du conseil communal peut être perçu comme invasif par les conseillers, et il me semble aussi préférable de permettre au public qui s'intéresse de venir sur place.

Nous ne sommes hélas pas en temps normal, et du coup le public ne peut assister au conseil. C'est d'autant plus regrettable que plusieurs membres du public hésitent à se présenter aux élections au conseil l'année prochaine, et que cela leur aurait permis de prendre une décision basée sur cette expérience.

S'il vous est possible de solliciter l'opinion du conseil sur une mesure provisoire permettant au public de suivre les prochains conseils, ce serait génial.

En vous remerciant pour votre réponse et votre proposition, je vous adresse, Monsieur Giuliano, mes meilleures salutations.
Fabrice Yerly

Le jeudi 10 décembre 2020 à 09:59:33 UTC+1, Angelo Giuliano <agiuliano@sunrise.ch> a écrit :

Bonjour M. Yerly,

Merci pour votre message, j'ai bien compris votre point de vue.

Toutefois, je crains que même pour une mesure provisoire, une modification du règlement soit nécessaire, une consultation du conseil à ce sujet à l'initiative du Président ne saurait suffire, même dans la situation exceptionnelle que nous traversons.

Avec votre accord, je vais faire état de nos échanges d'e-mails lors de notre prochaine séance, certains conseillers seront peut-être sensibles à votre point de vue et seront enclins à user de leur droit d'initiative.

En alternative, il existe pour les citoyens d'autres moyens que sont la pétition (articles 110 et suivants du Règlement de notre conseil, voir annexe) ou l'initiative populaire en matière communale (articles 106 et suivants de la LEDP, ci-jointe en annexe).

Je vous prie d'accepter, M. Yerly, mes salutations les meilleures.

Angelo Giuliano
Président du Conseil communal de Montreux
angelo.giuliano@conseilmontreux.ch

De : Yerly Fabrice [mailto:fyerly_adm@yahoo.fr]
Envoyé : jeudi 10 décembre 2020 11:21
À : Angelo Giuliano
Cc : 'Morier Céline'; 'Grec Fanny'
Objet : Re: Séance du Conseil interdite au public

Merci Monsieur Giuliano pour votre réponse.

C'est volontiers que je vous donne mon accord pour faire état de nos échanges auprès du conseil.

En espérant que cette situation ne dure pas, et en souhaitant à tout le conseil et à vous même une agréable fin d'année 2020, je vous adresse, Monsieur Giuliano, mes meilleures salutations.

Fabrice Yerly